



CONCOURS NATIONAL  
DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION



**CNRD 2017**

---

# La **négation** de l'homme dans l'**univers concentrationnaire nazi**



**Amis de la Fondation  
pour la Mémoire de la Déportation**  
Délégation de Loire-Atlantique

Intervention d'Eric Brossard,  
agrégé d'histoire, professeur relais  
au Musée de la Résistance nationale à Champigny

**Association des Amis du Musée  
de la Résistance de Châteaubriant**  **AMRC**



direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
**Loire-Atlantique**

Introduction

**La négation de l'homme au cœur de l'idéologie nazie**

Partie 1

**La mise en œuvre de la négation de l'homme**

Partie 2

**Résister à la déshumanisation**

Partie 3

**La dénonciation des crimes nazis**

Partie 4

**Après la libération des camps, aider et juger**

Conclusion

**Penser l'humanité après les camps**

# Introduction



**La négation de l'homme  
au cœur de l'idéologie nazie**



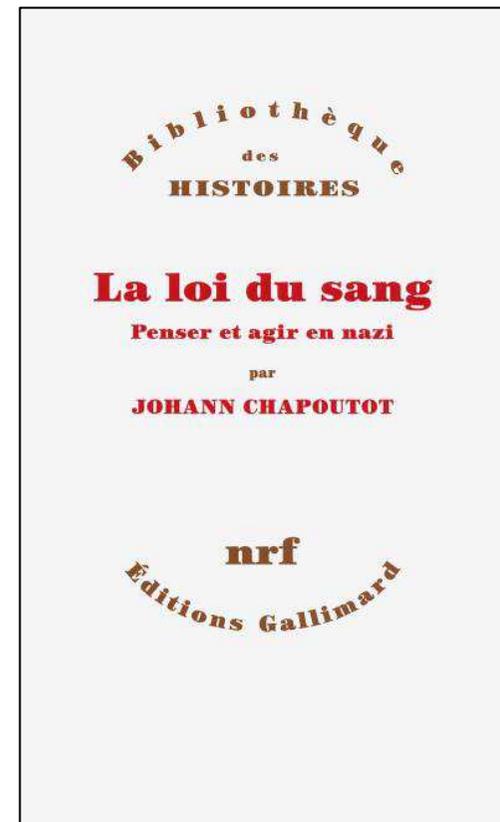
Enzo Traverso, *La violence nazie, une généalogie européenne*, La Fabrique, 2002

« Quoique laborieux, le travail d'identification des victimes (tout d'abord les juifs, puis les Tziganes, les Slaves, les antifascistes), de l'assassin (l'Allemagne nazie) et de ses complices (l'Europe), a été achevé depuis longtemps. Plus controversée, en revanche, est la définition des mobiles (le racisme, l'antisémitisme, l'eugénisme, l'anticommunisme) et les armes du délit (la guerre, la conquête, l'extermination industrielle) : bien que réinterprétés de façon originale par le nazisme, ces mobiles et ces armes appartiennent au contexte civilisationnel occidental, dans son acception la plus large. [...]

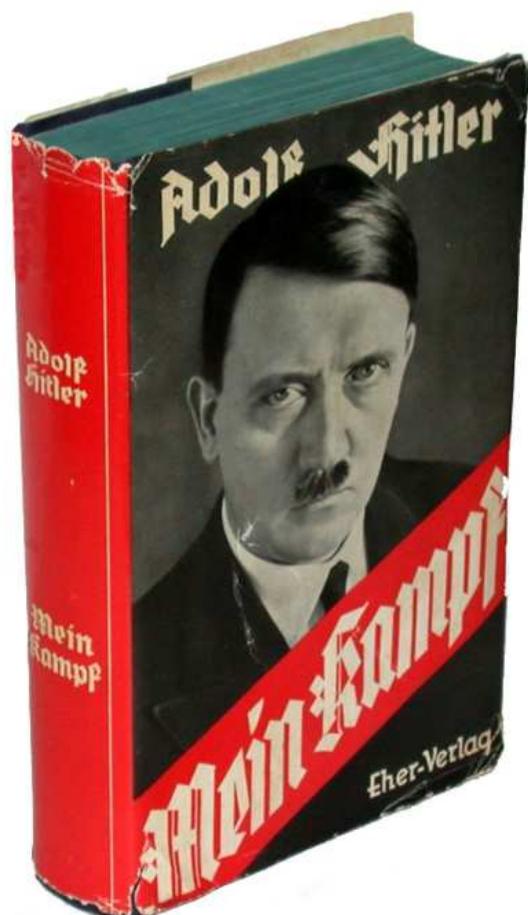
La singularité du nazisme ne réside donc pas dans son opposition à l'Occident, mais dans sa capacité à trouver une synthèse entre ses différentes formes de violence. La Seconde Guerre mondiale fut le moment de coagulation [...]. »

« [Les] lois naturelles sont la seule législation valable et reconnue par le III<sup>e</sup> Reich, les seules lois que les législateurs et les juges doivent se borner à transcrire. Le retour à l'origine est un retour à la naissance, c'est-à-dire à la nature. Ce qui vaut pour tous les domaines de la norme et de l'action : il faut frapper les Russes parce que, par nature, ce sont des animaux qui ne comprennent que cela. Il ne faut pas trop les nourrir car, par nature, leur estomac est élastique et rétractile, il s'adapte. Quant à la limite orientale du Reich, elle est fixée par l'extension maximale du hêtre, essence germanique.

La nature législatrice est partout à l'œuvre, ce qui simplifie tout. Plus d'interrogation ni de débat, plus de discussion sur le forum externe ou dans le for intérieur : l'obligation de l'ancienne morale et de l'ancien droit (*je dois, car je peux ne pas*) et remplacée par la nécessité, incoercible (*je ne peux pas ne pas*). »



Johann Chapoutot, *La loi et le sang*.  
*Penser et agir en nazi*, Gallimard, 2014



Adolf Hitler, *Mein Kampf*,  
édition des années 1930 (DR)

« Notre programme remplace la notion libérale d'individu et le concept marxiste d'humanité par le peuple [*Volk*], un peuple déterminé par son sang [*Blut*] et enraciné dans son sol [*Boden*]. Voilà une phrase bien simple et lapidaire, mais qui a des conséquences titanesques »

Adolf Hitler, *Mein Kampf*, 1924-1925  
Extrait repris dans un manuel de formation idéologique de la  
SS



Les ouvrages d'Alfred Rosenberg, idéologue du Parti nazi (DR)  
*Le programme du Parti, Le Mythe du XXe siècle, Sang et honneur*

# Der Stürmer

Deutsches Wochenblatt zum Kampfe um die Wahrheit  
HERAUSGEBER: JULIUS STREICHER

Nummer 3 Nürnberg im Januar 1934 12. Jahre 1934

## Der Jude von Heilbronn

Hundertdreißig Nichtjuden um Hab und Gut gebracht

Literaturhistorisches



Wenn die Sau tot ist müssen auch die Ferkel verderben

Der alte Jude Hermann Weiser ließ seinen Sprößling Walter Weiser freien Lauf. Hab' selber ting' er zu manipulieren und zu spekulieren. Er nahm Kreditverträge aus der Hand und ließ sie einlösen. Hat seine Willkür über sich. Der „Stürmer“ bewachte sie ihm ihr Geld und ihre Wertpapiere. Der Jude nahm sie an, oder er verwechselte sie nicht in den Karten. Er beschaltete sie und verwechselte das Geld. Und wenn die Kunden kamen und ihre Papiere haben wollten, schimpfte er ihnen an der Nase, bis er belagert, aber nicht bezogen. Da er ein gutes Köpfer in der Stadt hatte, so alles

aus dem Anhalt  
Julius Streicher  
Der Herausgeber bei F. A. O.  
Der Jude vom Danneberg  
Karl Heil  
Die Nürnberger Zeitung  
Zweckstreiber

**Die Juden sind unser Unglück!**



Der Stürmer, « L'assailant, hebdomadaire allemand en lutte pour la vérité », journal antisémite dirigé par Julius Streicher (DR)

# Die Nürnberger Gesetze

Deutschblütiger	Mischling 2. Grades	Mischling 1. Grades	Jude	Jude
<p>Großeltern Eltern Ehe gestattet Kinder werden Deutschblütig</p>	<p>Großeltern Eltern Ehe gestattet Kinder gelten als Deutschblütig</p>	<p>Großeltern Eltern Ehe nur mit Genehmigung zugelassen Kinder werden Mischlinge</p>	<p>Großeltern Eltern Ehe verboten Kinder werden Juden</p>	<p>Großeltern Eltern Ehe verboten Kinder werden Juden</p>
<p>Ehe gestattet Kinder werden als Deutschblütig</p>	<p>Ehe verboten Kinder werden als Deutschblütig</p>	<p>Ehe nur mit Genehmigung zugelassen Kinder werden Juden</p>	<p>Ehe verboten Kinder werden Juden</p>	<p>Ehe gestattet Kinder werden Juden</p>
<p>Ehe nur mit Genehmigung zugelassen Kinder werden Juden</p>	<p>Ehe verboten Kinder werden Juden</p>	<p>Ehe gestattet Kinder werden Juden</p>	<p>Ehe gestattet Kinder werden Juden</p>	<p>Ehe gestattet Kinder werden Juden</p>
<p>Ehe verboten Kinder werden Juden</p>	<p>Ehe verboten Kinder werden Juden</p>	<p>Ehe gestattet Kinder werden Juden</p>	<p>Ehe gestattet Kinder werden Juden</p>	<p>Ehe gestattet Kinder werden Juden</p>
<p>Ehe verboten Kinder werden Juden</p>	<p>Ehe verboten Kinder werden Juden</p>	<p>Ehe gestattet Kinder werden Juden</p>	<p>Ehe gestattet Kinder werden Juden</p>	<p>Ehe gestattet Kinder werden Juden</p>

### Zeichenerklärung

Deutschblütiger: gehört der deutschen Rasse- u. Volksgemeinschaft an, kann Reichsbürger werden

Mischling 2. Grades: gehört nur der deutschen Volksgemeinschaft an, kann Reichsbürger werden

Mischling 1. Grades: gehört nur der deutschen Volksgemeinschaft an, kann Reichsbürger werden

Jude: gehört der jüdischen Rasse- u. Volksgemeinschaft an, kann nicht Reichsbürger werden

Jude: gehört der jüdischen Rasse- u. Volksgemeinschaft an, kann nicht Reichsbürger werden

### Sonderfälle bei Mischlingen 1. Grades

Mischling gilt als Jude, wenn er der jüdischen Religionsgemeinschaft angehört.

Mischling gilt als Jude, wenn er mit einem Juden verheiratet ist.

Kinder werden Juden.

wie oben

Mischling, der aus verbotenen außerehelichen Verkehre mit einem Juden stammt und der nach dem 31. Juli 1936 außerehelich geboren wird, gilt als Jude.

Mischling, der aus einer Ehe mit einem Juden stammt, die nach dem 17. 9. 1935 geschlossen ist, gilt als Jude, bei bereits bestehenden Ehen bleibt er Mischling.

### Reichsbürgergesetz vom 15. 9. 1935

1. Verordnung vom 14. 11. 1935

Das Reichsbürgerrecht ist in jedem einzelnen Falle von der Vererbung abhängig

### Gesetz zum Schutze des deutschen Blutes und der deutschen Ehre vom 15. 9. 1935

1. Verordnung vom 14. 11. 1935

Verheiratete Ehen bleiben unberührt

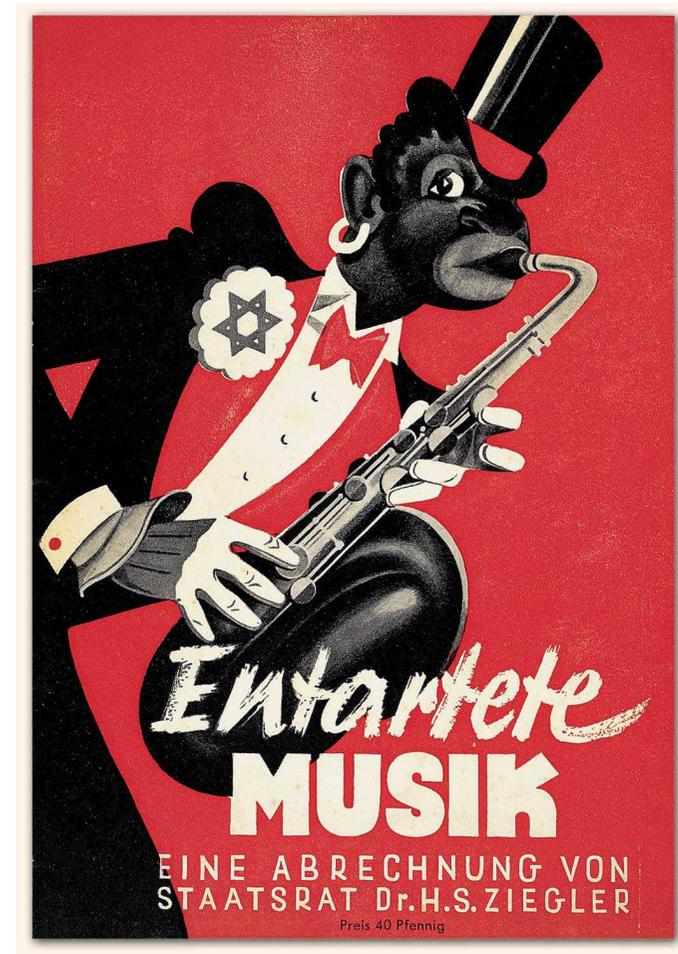
Reichsgesetzblatt I Nr. 100 vom 16. 9. 1935 Nr. 185 vom 14. 11. 1935

Entwurf: Willi Siedendorfer  
TAFEL 387

Copyright by Reichsanstalt für Volksgesundheitserziehung

Les lois de Nuremberg, organigramme explicatif, 1935  
(coll. Bundesarchiv)

Guide de l'exposition « Art » dégénérée, 1937  
(coll. Musée historique allemand / Berlin)



*Musique dégénérée,  
une mise au point du Dr Ziegler,  
couverture de la brochure, 1939  
(coll. Musée historique allemand / Berlin)*



Calendrier et affiche publicitaire  
de *Neues Volk*,  
mensuel du Bureau de la politique raciale  
du Parti nazi, 1938  
(coll. Musée historique allemand / Berlin)



# Partie 1



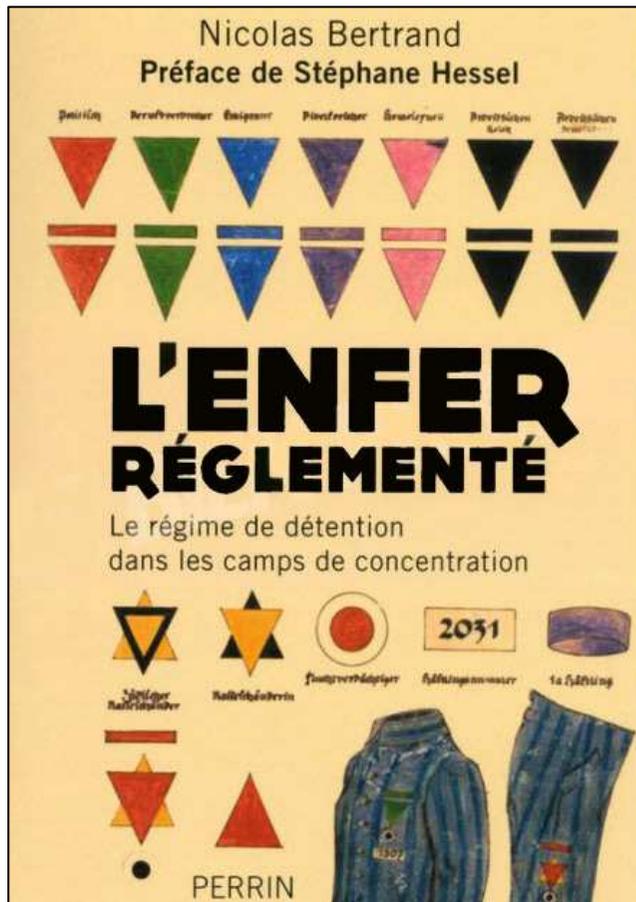
## La mise en œuvre de la négation de l'homme

# Partie 1

---

**La mise en œuvre  
de la négation de l'homme**

**dans les camps de concentration**



Nicolas Bertrand, *L'Enfer réglementé.  
Le régime de détention  
dans les camps de concentration*,  
Perrin, 2015

« Grâce à l'application du régime de détention, frapper un détenu n'est plus sauvage mais devient un "acte civilisé", exécuté avec "dignité". Les innombrables dispositions du régime de détention donnent l'occasion à chaque membre du personnel d'agir "dignement", se démarquant ainsi des quelques sadiques qui s'abaissent à la barbarie et à l'arbitraire. Paradoxalement, plus on applique scrupuleusement le régime de détention vouant les détenus au travail forcé et souvent à la mort, plus on a l'impression d'agir "dignement" ».

## Theodor Eicke

(1892-1943)

Nommé commandant du camp de Dachau en juin 1933, il est inspecteur des camps de concentration de 1934 à 1939.

En novembre 1939, il est nommé lieutenant général de la Waffen-SS et commandant de la division SS-Totenkopf.

Il meurt dans un accident d'avion en février 1943.

### **Camp de concentration de Dachau, 1<sup>er</sup> octobre 1933**

Règlement disciplinaire et pénal pour le camp des détenus  
[...]

Directives pour les gardes et la surveillance des détenus

#### **6. Devoir des gardes**

Si un détenu tente de s'échapper, il sera tiré sur lui sans avertissement. Le garde qui, dans l'exercice de ses fonctions, tue un prisonnier en train de fuir ne sera pas puni.

Si un détenu se livre à des voies de fait envers un garde, il n'y sera pas répondu en faisant appel à la force physique, mais à l'aide de l'arme à feu. Un garde qui ne respecte pas cette directive devra s'attendre à être licencié sans préavis. Mais qui protège ses arrières sera rarement attaqué.



Theodor Eicke, 1942

# Kennzeichen für Schutzhäftlinge in den Konz. Lagern

EXHIBIT "N"

## Form und Farbe der Kennzeichen

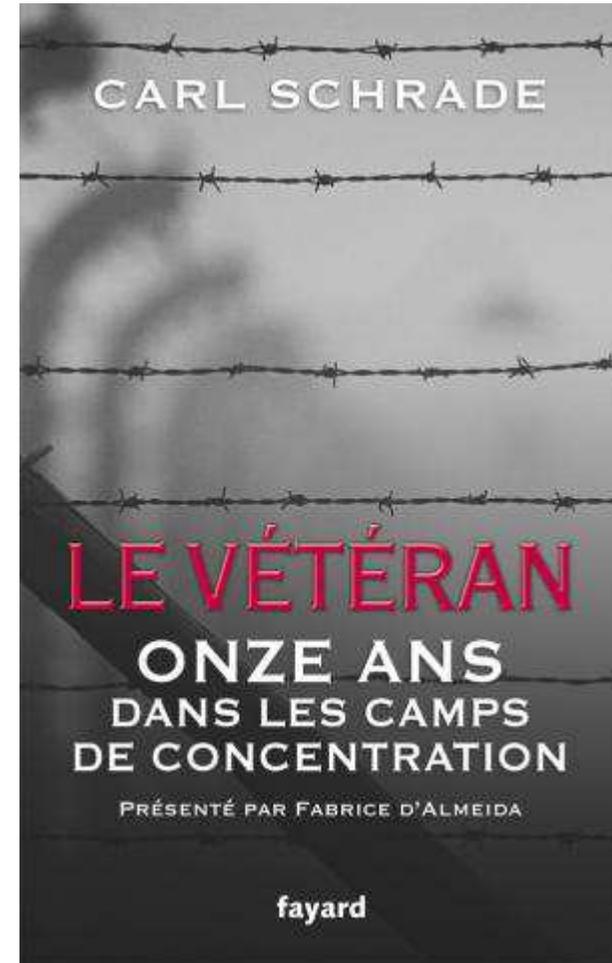
	Politisch	Berufs- Verbrecher	Emigrant	Bibel- forscher	Homo- sexuell	Asozial
Grund- farben						
Abzeichen für Rückfällige						
Häftlinge der Straf- kompanie						
Abzeichen für Juden						
Besondere Abzeichen				2307	<b>Beispiel</b>  <small>Stützweite 10 Stützweite Stützweite 10cm Stützweite Stützweite</small> <small>RECEIVED UNIVERSITÄT MÜNCHEN BIBLIOTHEK MÜNCHEN</small>	
	Jüd. Rasse- schänder	Rasse- schänderin	Flucht- verdächtig	Häftlings- nummer		
	Pole	Tscheche	ehemaliger Wehrmacht angehöriger	Häftling Ia		

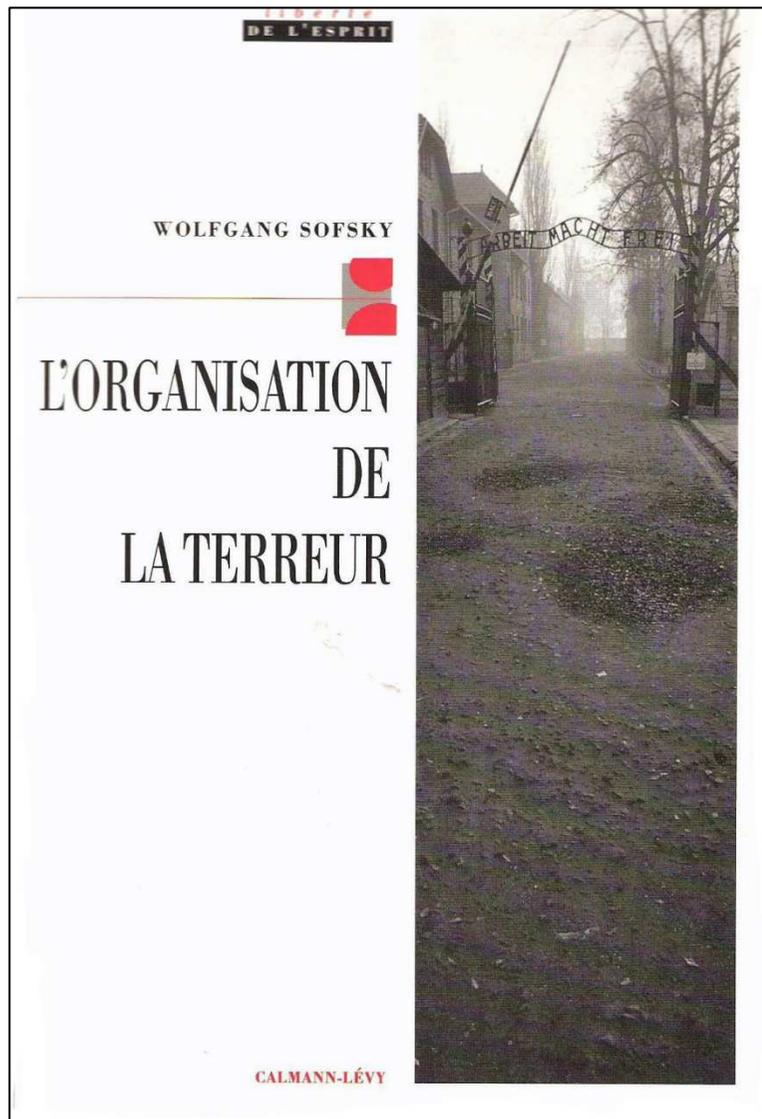
Tableau des triangles des KL  
(coll. SIR / Arolsen)

Carl Schrade,  
photo anthropométrique



Carl Schrade, *Le vétéran*.  
*Onze ans dans les camps de concentration*,  
Fayard, 2011





« Le pouvoir absolu déchire l'unité physique de l'être humain, ravage l'esprit et l'âme, anéantit la faculté d'agir, consume totalement la force vitale. Avant de pratiquer la mise à mort de masse, il mène à bien la transformation de la nature humaine. La métamorphose de l'être humain en « matière première » et la fabrication du « musulman », de l'homme entre la vie et la mort, sont ses plus grands triomphes. Contrairement à toutes les formes antérieures du pouvoir, la terreur absolue ne produit rien. Son travail est une action négative de part en part, une œuvre de disparition sans trace. Le terreur absolue accomplit sa liberté par l'extermination complète de l'être humain. »

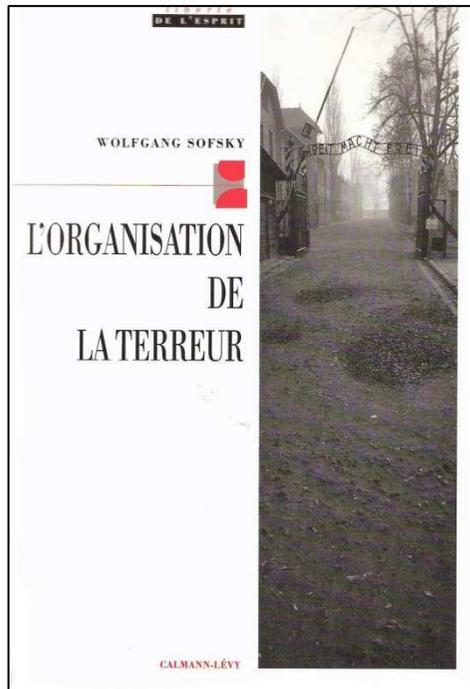
Wolfgang Sofsky, *L'organisation de la terreur*.  
*Les camps de concentration*, Calmann-Lévy, 1995

## Introduction

1. Entrée
2. Le pouvoir absolu
3. A propos de l'histoire des camps de concentration

## II. L'espace et le temps

4. Zones et plans des camps
5. La frontière et le portail
6. Le bloc
7. Le temps du camp
8. Le temps du détenu



## III. Structures sociales

9. Le personnel de la SS
10. Classes et classifications
11. Echelonnement du pouvoir et auto-administration
12. L'aristocratie
13. Masse, échange, dissociation

## IV. Le travail

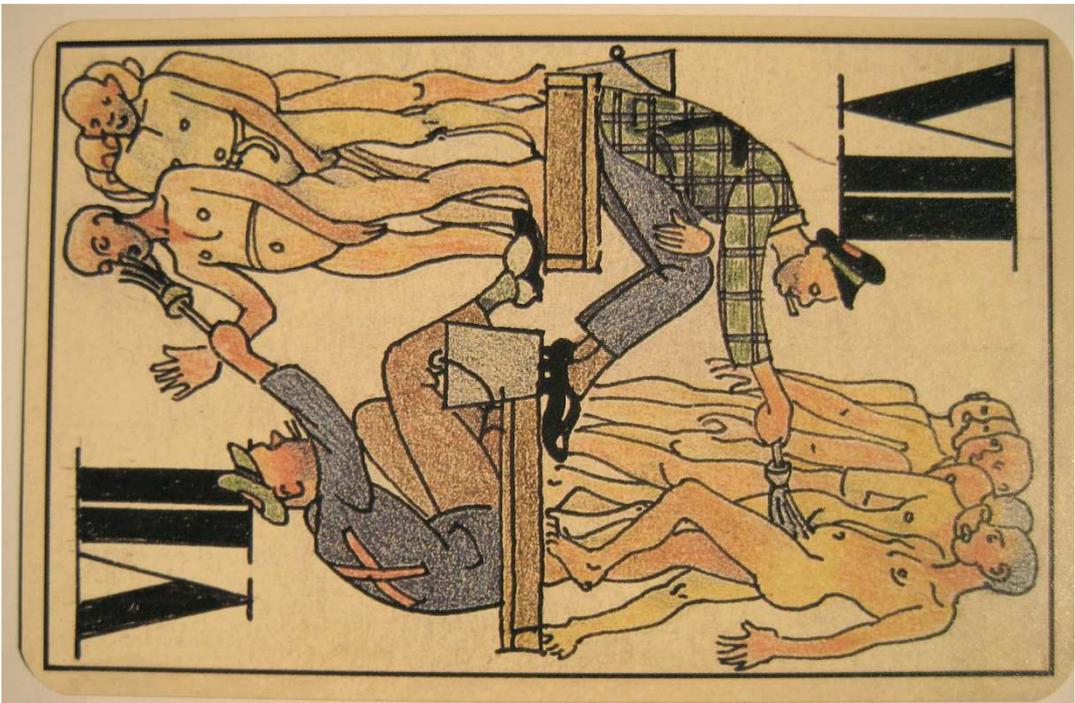
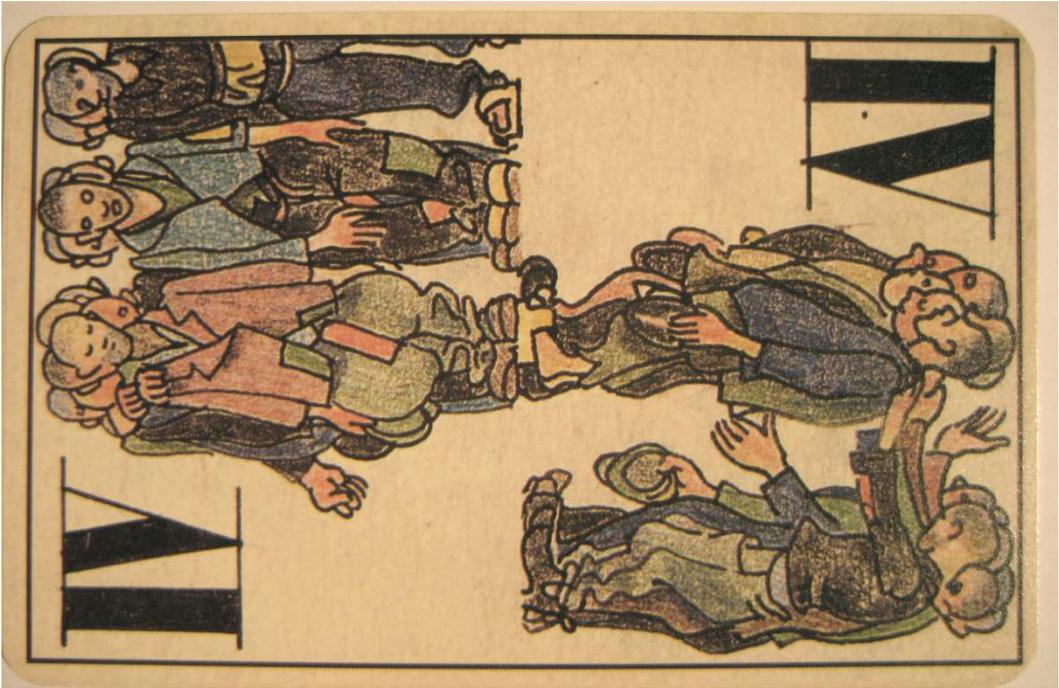
14. Travail et esclavage
15. Les profiteurs
16. Les situations de travail

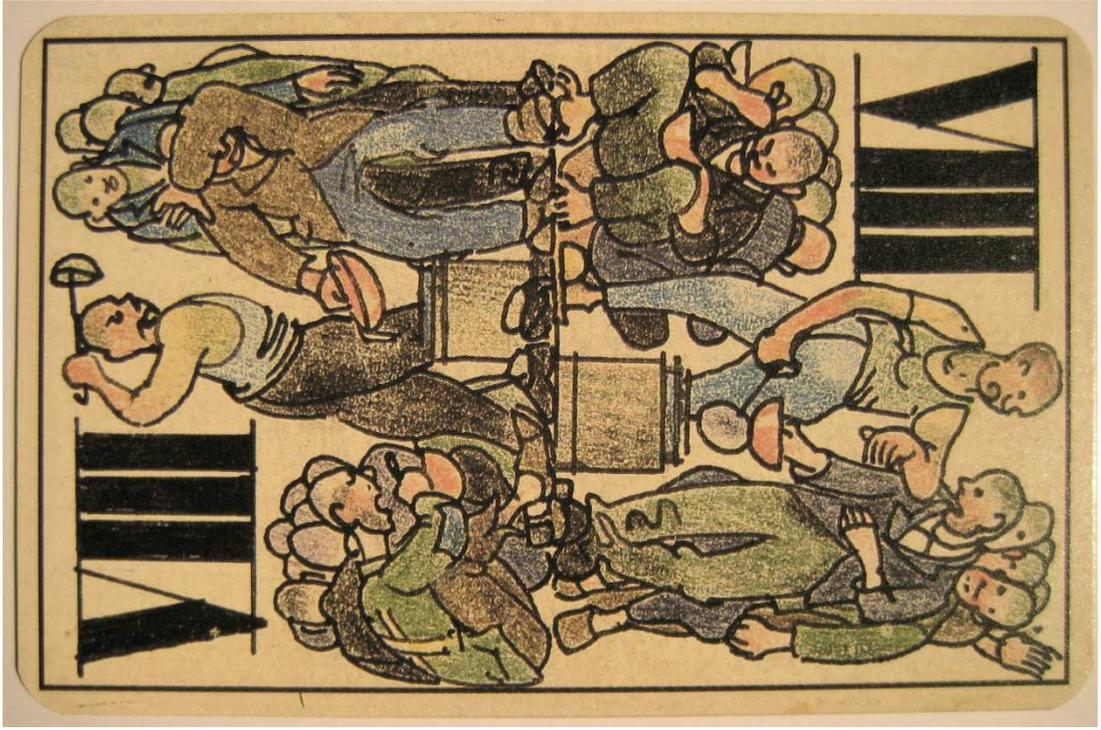
## V. La violence de la mort

17. Le « musulman »
18. L'épidémie
19. Les peines de terreur
20. La violence extrême
21. La sélection
22. L'usine de mort

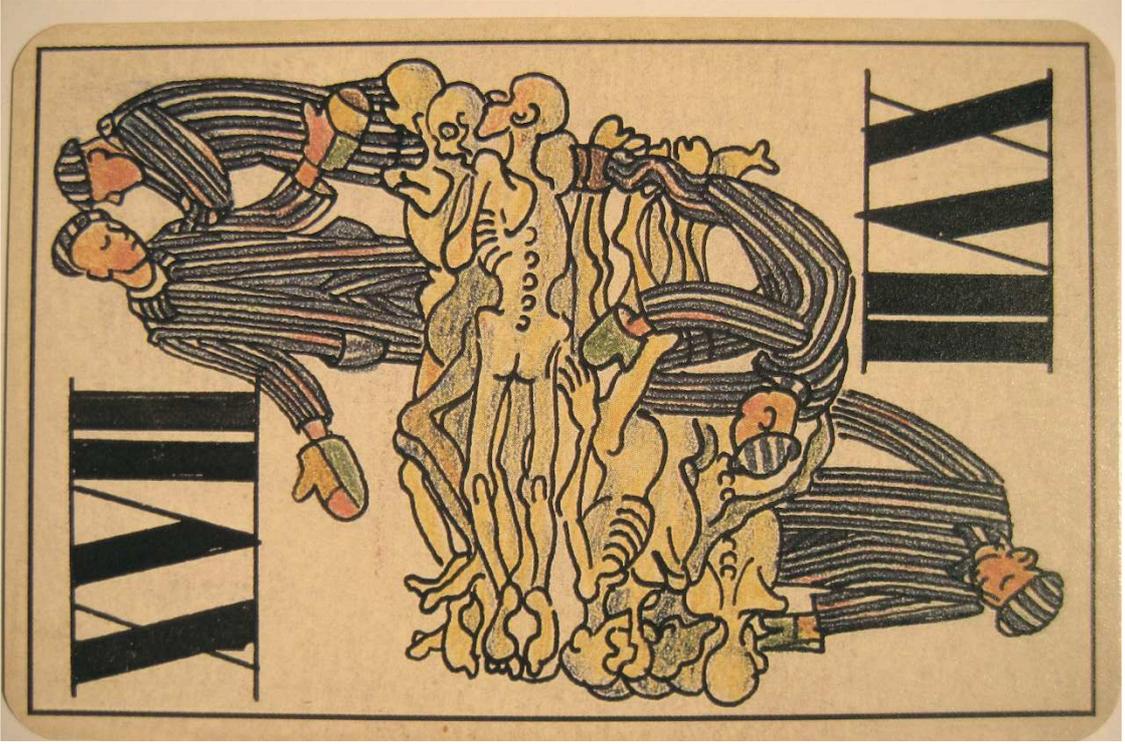


Jeu de tarot de Boris Kobe, détenu slovène du camp d'Allach, *Kommando* de Dachau, réalisé après la libération du camp le 22 avril 1945 (coll. Université du Minnesota, Etats-Unis)









# Partie 1

---

**La mise en œuvre  
de la négation de l'homme**

**dans les camps d'extermination**



Enfants affamés dans les rues du ghetto de Varsovie,  
photographies de Heinz Joest, septembre 1941  
(coll. Yad Vashem)

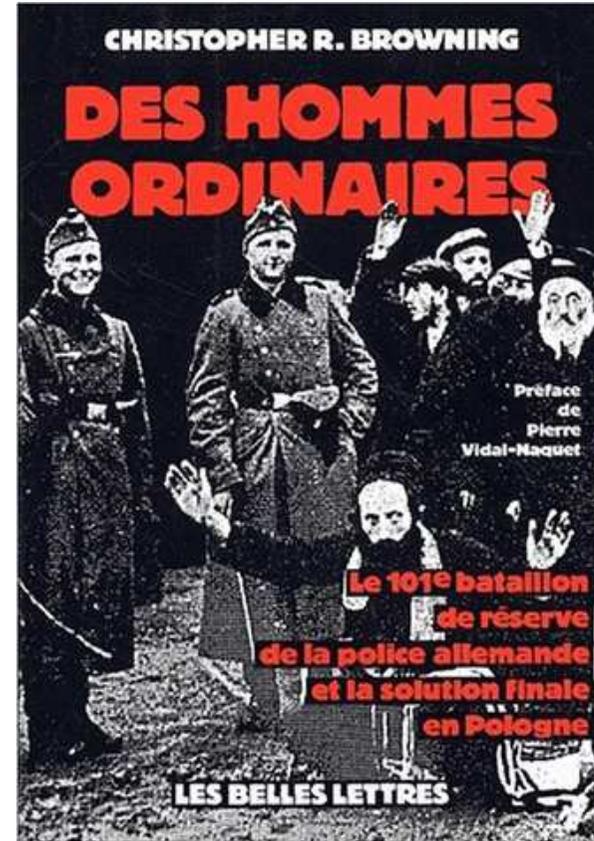
31 juillet 1941

Il y a un grand nombre d'enfants presque nus dont les parents sont morts et qui sont assis sur des chiffons dans les rues. Leurs corps sont horri-blement émaciés. On peut voir leurs os à travers leur peau parcheminée. C'est la première étape du scorbut. Dans la dernière phase de cette terrible maladie, les mêmes petits corps sont gonflés et recouverts de plaies ulcérées. Certains de ces enfants ont perdu leurs orteils. Ils se retournent et gémissent. Ils n'ont plus une apparence humaine et sont plus comme des singes que des enfants. Ils ne demandent plus de pain, mais la mort.

Mary Berg, *Journal du ghetto de Varsovie*,  
Albin Michel, 1947



Un soldat allemand tire sur un juif  
ukarinen lors d'une exécution de masse  
à Vinnytsia, en Ukraine,  
entre 1941 et 1943 (coll. USHMM)



Un soldat allemand tire sur un juif ukrainien lors d'une exécution de masse à Vinnytsia, en Ukraine, entre 1941 et 1943 (coll. USHMM)

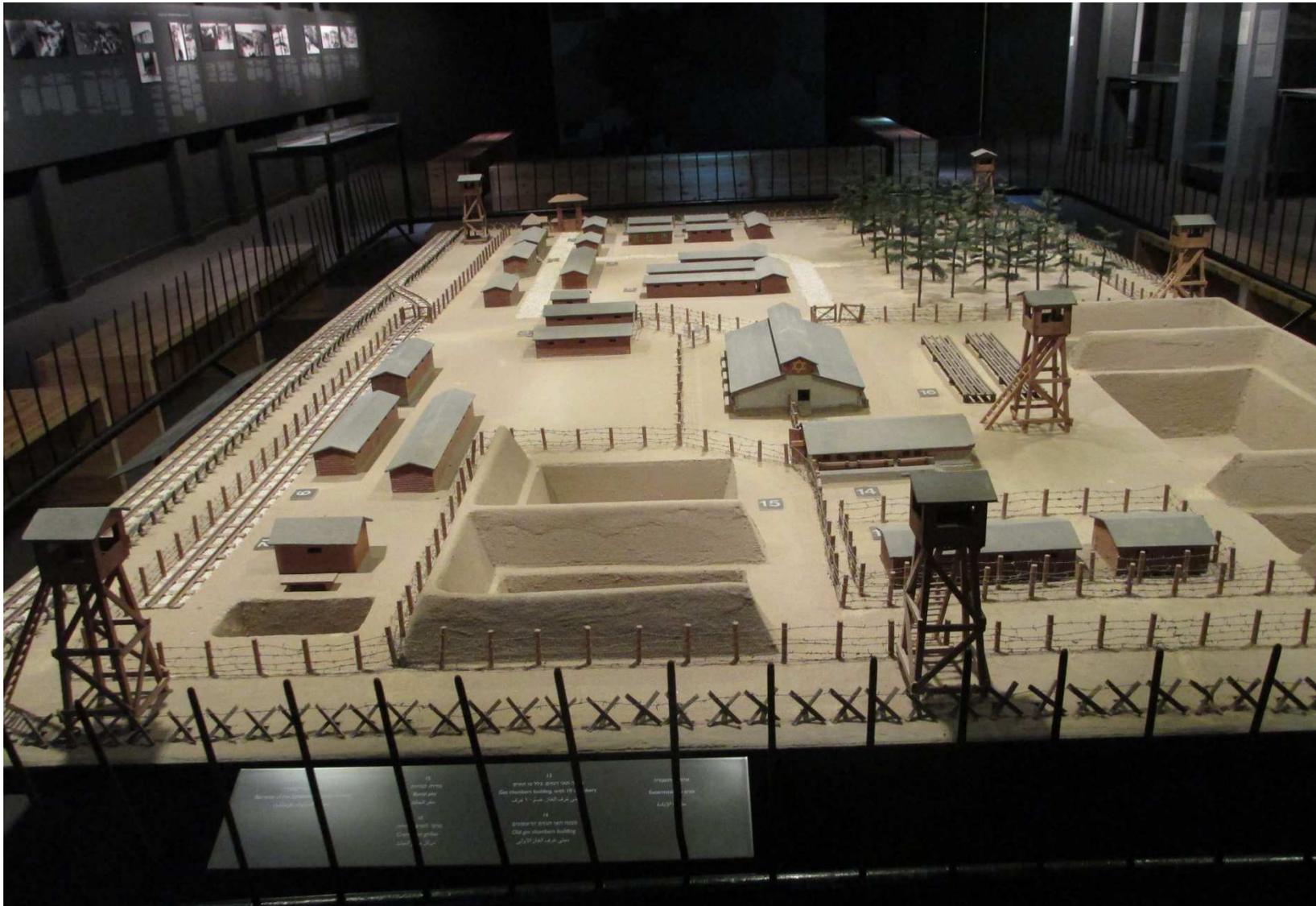
Le chargement normal des camions est généralement de neuf à dix par mètre carré. Dans les voitures Saurer, qui sont très volumineuses, l'utilisation maximale de l'espace n'est pas possible.[...]

Il faudrait absolument réduire cet espace d'un mètre, au lieu de chercher à résoudre le problème, comme on l'a fait jusqu'à présent, en diminuant le nombre des pièces à charger. Ce dernier procédé a le désavantage d'entraîner un temps de fonctionnement plus long, car l'espace vide doit également être rempli d'oxyde de carbone. En revanche, si l'on diminue l'espace de chargement, tout en chargeant à bloc le véhicule, le temps de fonctionnement peut être considérablement abrégé.



Epave d'un camion Saurer comparable au modèle transformé pour devenir un camion à gaz, années 1950 (coll. USHMM)

Extrait d'un rapport transmis au *SS-Obersturmbannführer* Walter Rauff, responsable des camions à gaz, 5 juin 1942



Maquette du centre de mise à mort de Treblinka, fabriquée par Yankel Wiernik, fin des années 1950  
(Maison des combattants des ghettos, Israël)



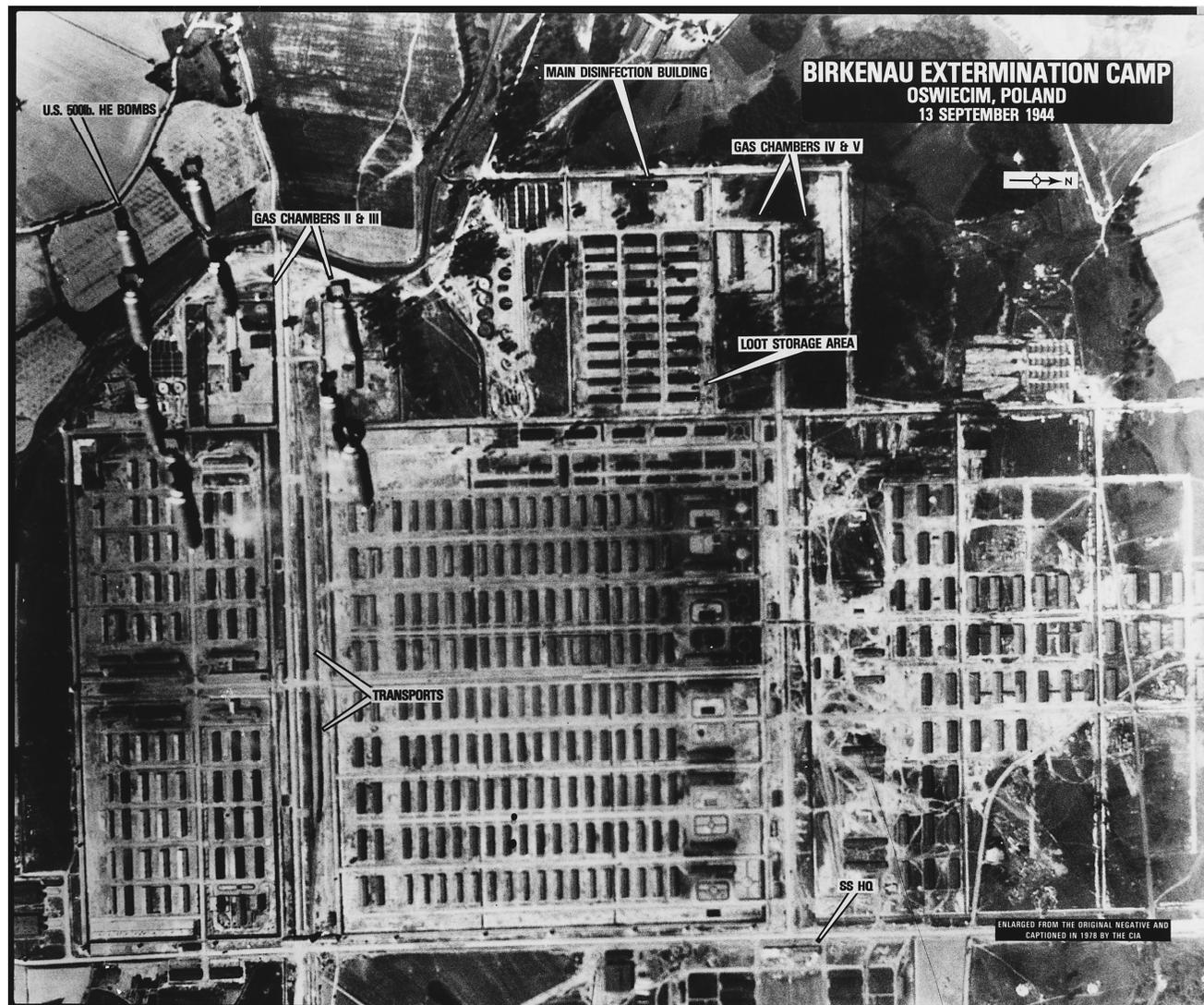
Photographies de l'arrivée d'un convoi de juifs hongrois, fin mai 1944,  
page de l'Album d'Auschwitz (coll. Yad Vashem / Lili Jacob)



Le *Krematorium* III de Birkenau, juin 1943  
(coll. Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau)



Boîtes de cristaux de zyklon B  
(coll. Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau)



Vue aérienne du camp d'Auschwitz-Birkenau en septembre 1944 (coll. USAAF)

## Partie 2



**Résister face à la déshumanisation**

**dans les camps de concentration**

JEAN  
KREHER

81488

21 Aout 1944

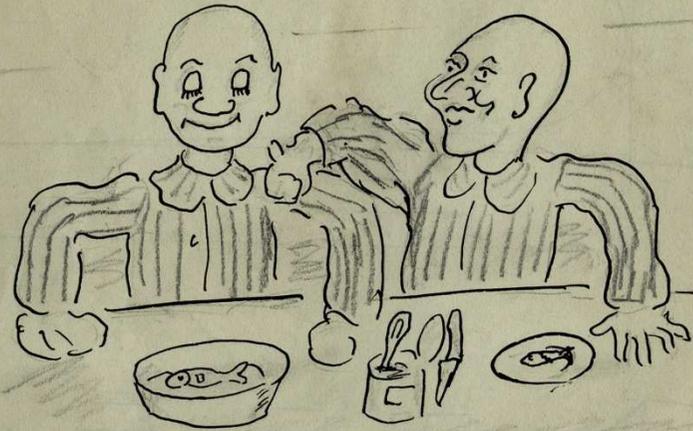
  
~~AUGER, garage Citron  
Sully sur Loira (Loiret) tel. 39~~  
ARTHOUS (Comm), garde de Paix  
Boulevard Henri IV - Paris. 307 01  
AUBRETON, (?)  
articles de ménage en administration  
rue de l'Échiquier - Paris.  
ANCELIN Marnier, Professeur à  
Collège - Chassy (Aisne)  
AUCHIER, Henri, 14 avenue  
Paul Appel, 90b. cl. 16 Paris. 149  
AUDEBERT, Albert, mission  
Paris - Béziers - Sarrebourg

Carnet de Jean Kréher, Buchenwald, 1944-1945  
(coll. particulière)

Crucifix fabriqué dans un manche de brosse à dents  
(coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)



23



Avoir un bon copain,  
C'est bien c'qu'il y a d'meilleur au monde.

« Avoir un bon copain... », dessin de Roger Guirlet, 1944  
(coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

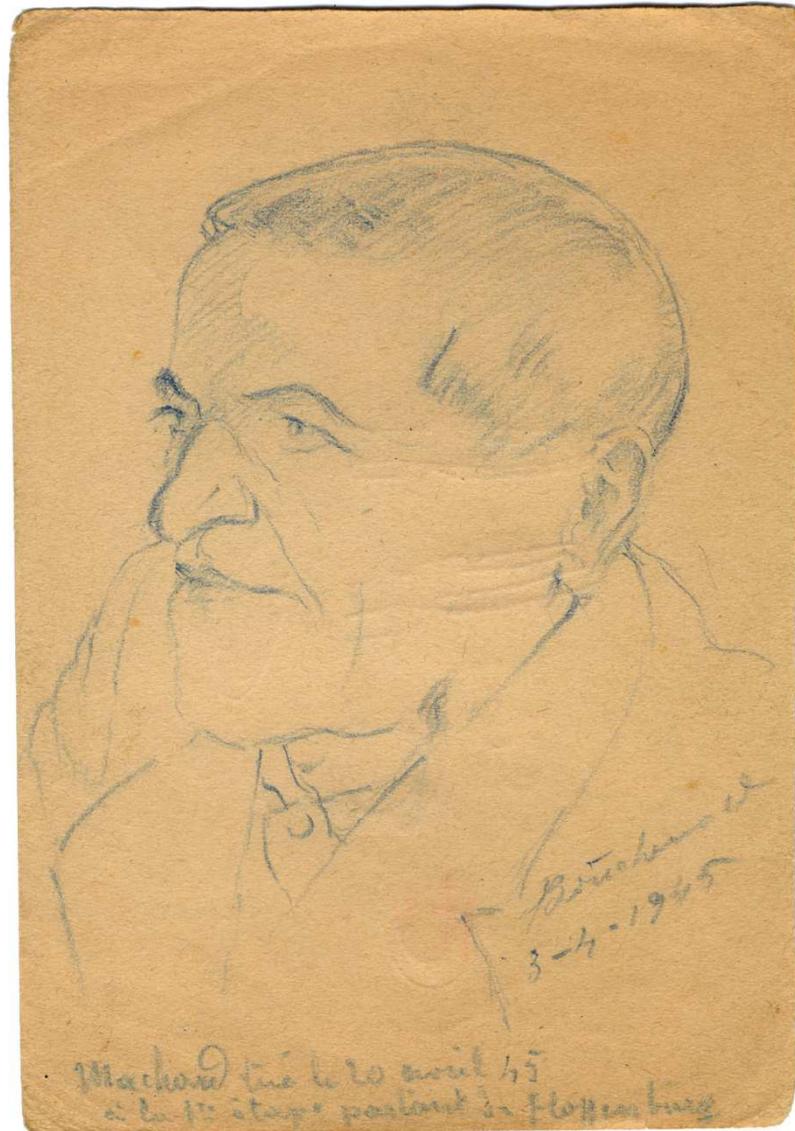


Peluche fabriquée avec des matériaux de récupération  
par des détenues du camp de Ravensbrück, 1944-1945  
(coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)



« Ecoute d'une conférence »,  
dessin de Jeannette L'Herminier,  
Ravensbrück, février 1944  
(coll. Musée de la Résistance  
et de la Déportation de Besançon)

Portrait de Marchand par Jean-Baptiste Schiehlé,  
réalisé à Buchenwald, 3 avril 1945  
(coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

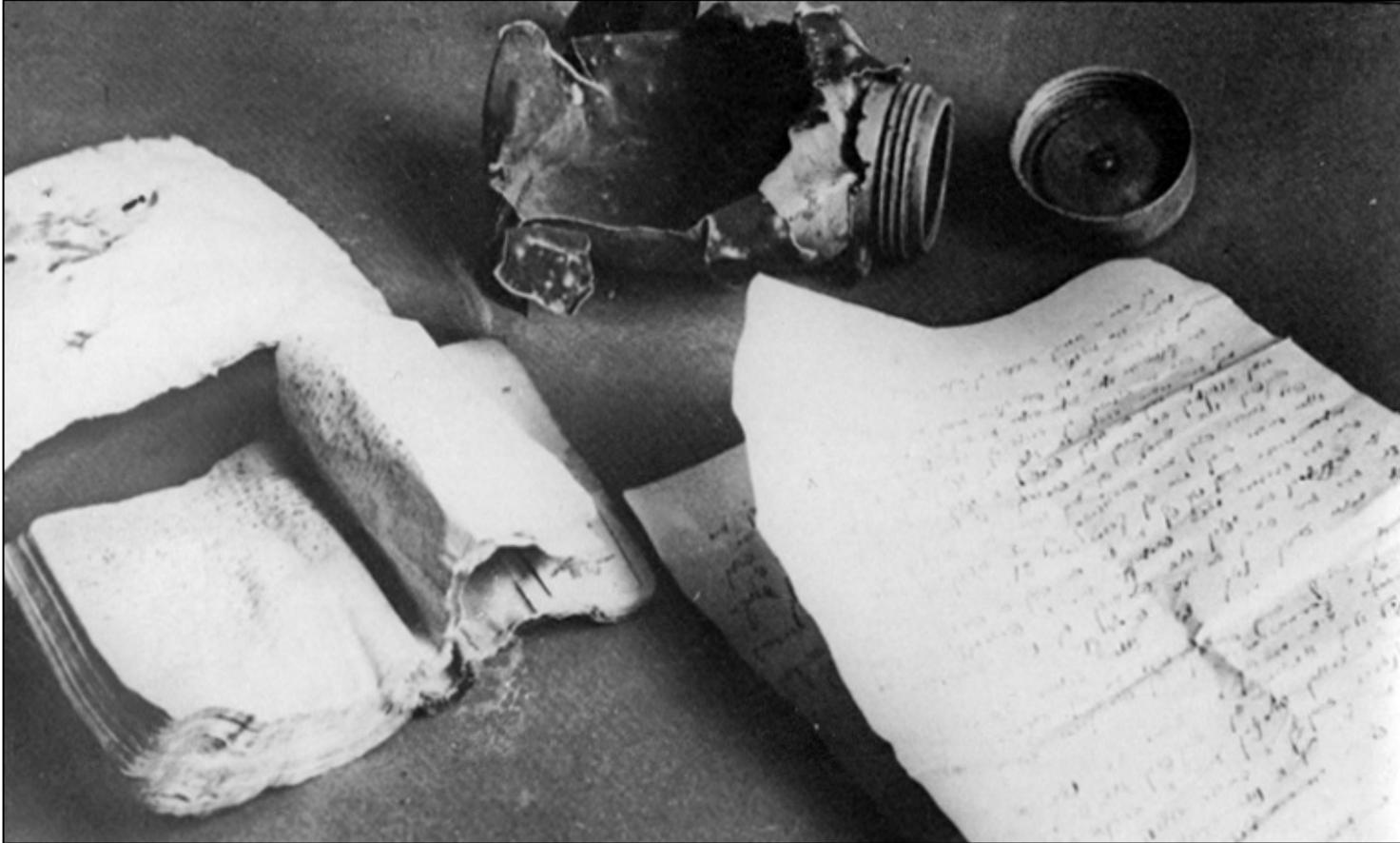


## Partie 2



**Résister face à la déshumanisation**

**dans les camps d'extermination**



Manuscrit clandestin de Zalmen Gradowski, membre du *Sonderkommando*, enterré à proximité du *Krematorium* II d'Auschwitz-Birkenau  
(coll. Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau)

Photographie clandestine prise depuis  
le *Krematorium* V de Birkenau, août 1944  
(coll. Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau)



## Partie 3

---

# La dénonciation des crimes nazis

# AIZ

V. b. b. - Erscheint wöchentlich einmal. - Preis: 1,60 Kf., 30 Gr., 1,25 Frs.,  
30 Rp., 20 Pfg., 10 Cts. - Jahrgang XII. - Nr. 28. - 20. Juli 1933.

DON de  
HENRI DOUMENG  
- (1972)



## ARBEITER ALS ZUGTIERE! DIE HÖLLE DER KONZENTRATIONSLAGER

Ein Originalfoto aus dem Dritten Reich: im Konzentrationslager Heinevalde bei Zittau (Sachsen) werden politische Gefangene vor Pflüge und Eggen gespannt, um die Felder eines heruntergekommenen Rittergutsbesitzers zu beackern. Dabei werden sie von SA-Männern und Polizisten mit Fanghunden bewacht. Die Arbeit beginnt um halb sechs Uhr früh und dauert, mit einer zweistündigen Unterbrechung, bis 6 Uhr abends. Um 8 Uhr müssen sich die Opfer bei ihren Wächtern nochmals „militärisch stramm“ melden. Ein dürftiges Mittagessen, dazu für die übrigen Mahlzeiten ein halbes Kilogramm Brot und ein Kilogramm Margarine... das ist die Verpflegung. Die 2 Mark, die von der Heimatgemeinde für jeden Schutzhäftling gezahlt werden, wandern in die Taschen der SA. Fast täglich werden die Gefangenen geprügelt. Das ist das Dritte Reich. Doch es heißt in dem bekannten proletarischen Lied: „Einst kommt der Tag, da wir uns rächen! Dann werden wir die Richter sein!“

AIZ, n° 28, 20 juillet 1933.

(coll. Musée de la Résistance nationale / Champagne)  
En titre : « Travailleurs comme des animaux de trait !  
L'enfer du camp de concentration »

*Beilage zum Follennachricht 35 76*

# Ein Dokument braune Schande

Viele glauben, wir übertreiben. Es sei zwar nicht schön, in einem Konzentrationslager, Zuchthaus oder Gefängnis zu sein, aber immerhin gehe es dort doch noch menschlich zu. Weihnachts- für Millionen das Fest der Liebe — erstreckt in Tränen. Alle, die das nachfolgende wenig gekürzte ergreifende Dokument lesen, sollen daran denken und davon wissen, was Menschen zur gleichen Zeit aushalten müssen. In allen Herzen soll der Wunsch brennen, mit aller Leidenschaft und Kraft dafür zu sorgen, dass diese unendliche Schande ausgeglichen wird, dass diese Hölle menschlichen Daseins von der Erde getilgt werden, die das deutsche Volk vor der ganzen Welt kompromittieren. Umso lauter muss jetzt im Lande die Forderung erhoben werden:  
**Weg mit den Konzentrationslagern! Schluss mit der unmenschlichen Quälerei wehloser Gefangener! Amnestie für alle politischen Gefangenen!**

## LAGERORDNUNG LICHTENBURG

Im Rahmen der bestehenden Lagervorschriften werden zur Aufrechterhaltung der Zucht und Ordnung für das Konzentrationslager Lichtenburg nachstehende Strafbestimmungen erlassen.  
Diesen Bestimmungen unterliegen alle Gefangenen des KZL vom Zeitpunkt der Einlieferung ab bis zur Stunde der Entlassung. Die vollziehende Strafgewalt liegt in den Händen des Lagerkommandanten, welcher für die Durchführung der erlassenen Lagervorschriften dem Inspektor der Konzentrationslager persönlich verantwortlich ist. Letzterer untersteht nur dem Chef der Geh. Staatspolizei und trifft seine Anordnungen in dessen Auftrag.  
**Toleranz bedeutet Schwäche.**

Aus dieser Erkenntnis heraus wird dort rücksichtslos zugegriffen werden, wo es im Interesse des Vaterlandes notwendig erscheint. Der anständige, verheißte Volksgenosse wird mit diesen Strafbestimmungen nicht in Berührung kommen. Den politisierenden Hetzern und intellektuellen Wühlern — gleich welcher Richtung — aber sei gesagt, hütet euch, dass man euch sonst nach den Hals greifen und nach euren eigenen Komm. Methoden zum Schweigen bringen.

§ 1  
Mit drei Tagen strengem Arrest wird bestraft:  
1. wer nach dem Weckruf nicht sofort die Schlafstätte verlässt oder das Bett oder die Stube nicht in Ordnung bringt.

§ 2  
Mit fünf Tagen strengem Arrest wird bestraft:  
1. wer bei Vernehmungen und Verhör wesentlich die Unwahrheit sagt.  
2. wer im Lager ohne Berechtigung Zivilkleider trägt.

§ 3  
Mit 5 Tagen strengem Arrest und mehrwöchentlicher Strafarbeit wird bestraft:  
1. wer einem Zählappell oder einem Appell zur Arbeitsteilung ohne Grund oder Ge-

nehmigung seines Stationsführers fernbleibt.  
2. wer sich ohne Grund zum Arzt meldet, oder nach erfolgter Krankmeldung nicht unverzüglich den Arzt aufsucht, ferner, wer ohne Wissen des Stationsführers sich zum Arzt oder Zahnarzt meldet oder das Revier aufsucht.

§ 4  
Mit 8 Tagen strengem Arrest wird bestraft:

1. wer zum Zwecke der Beschwerden Unterschriften sammelt.



2. wer einen falschen Rapport, eine wesentlich falsche Meldung oder eine unbegründete Beschwerde erstattet oder vorbringt.  
3. wer mehr als 2 Briefe oder 2 Postkarten im Monat schreibt oder zur Erlangung dieses Zweckes unter falschem Namen schreibt.  
4. wer als Stubenlister Gefangene anderer Stationen oder Stuben den Aufenthalt innerhalb einer Belegschaft gestattet.  
5. wer sich unbefugt in einem fremden Saal, auch innerhalb der eigenen Station aufhält.  
6. wer sich nicht in die allgemeine Stationsordnung fügt.

7. wer als Stubenlister innerhalb seines Ordnungsbereiches Ungeister (Wanzen, Läuse, Flitzflüsse usw.) aufkommen

lässt; wird dieser Zustand bewusst herbeigeführt oder auf andere Stationen übertragen, dann kommt Sabotage in Betracht.  
8. wer mit einer ansteckenden oder übertragbaren Krankheit behaftet ist und bei der Einlieferung keine Anzeige erstattet.  
9. wer erhaltene Bekleidungs- und Ausrüstungsstücke vorstätzlich beschädigt, nicht reinigt und in Ordnung hält; ausserdem wird er zum Schadensersatz herangezogen.  
10. wer als Beauftragter bei der Essenausgabe Mitgefangene bevorzugt oder politisch andererseits Gefangene benachteiligt.

§ 5

Mit 8 Tagen strengem Arrest und mit mehrwöchentlicher Strafarbeit wird bestraft:

1. wer sich vor der Arbeit drückt, oder zum Zwecke des Nichtstuns körperliche Getrechen vorschlüßelt oder Krankheitsheilt.  
2. wer ohne Befehl eine Arbeitsstätte oder eine Werkstatt verlässt, vorzeitig eintrifft, seine Abmeldung beim aufsichtführenden SS-Mann unterlässt, sich beim Verlassen bei einem Mitgefangenen abmeldet.

§ 6

Mit 8 Tagen strengem Arrest und mit je 25 Stockleben zu Beginn und zu Ende der Strafe wird bestraft:

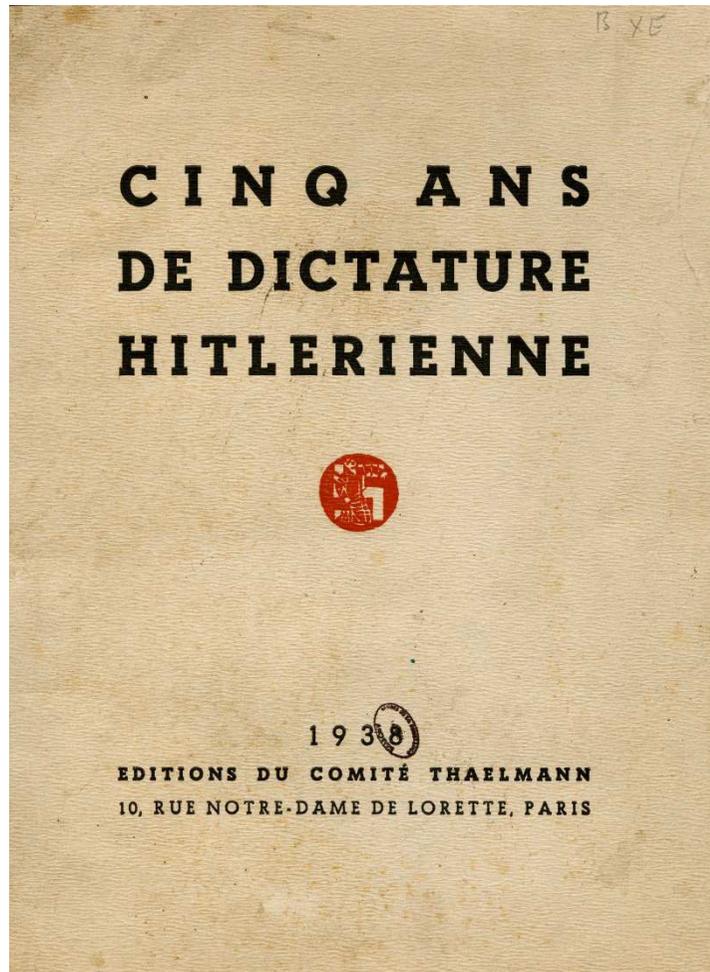
1. wer einem SS-Angehörigen gegenüber abfällige oder apöthische Bemerkungen macht, die vorgeschriebene Ehrenbezeugung absichtlich unterlässt, oder durch sein sonstiges Verhalten zu erkennen gibt, dass er sich dem Zwänge der Zucht und Ordnung nicht fügen will.  
2. wer als Stubenlister oder als Vorarbeiter die Befugnisse als Ordnungsmann überschreitet, gleichgesinnten Gefangenen Vorteile in der Arbeit oder auf andere Weise verschafft, politisch andererseits Mitgefangene schikaniert, falsche Meldungen über sie erstattet oder sonstige benachteiligt.  
3. wer sich angeblicher guter Beziehungen zum Lagerkommandanten, einem SS-Führer, Unterführer oder SS-Mann rühmt und damit auf andere Gefangene einen Druck ausüben und sich Vorteile verschaffen will.

§ 7

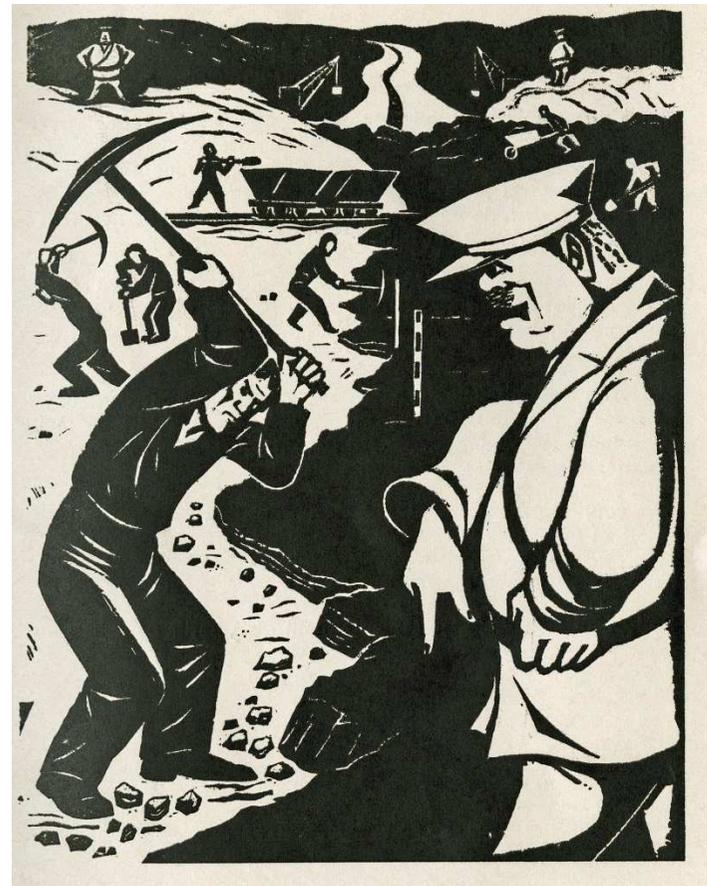
Mit 14 Tagen strengem Arrest wird bestraft:

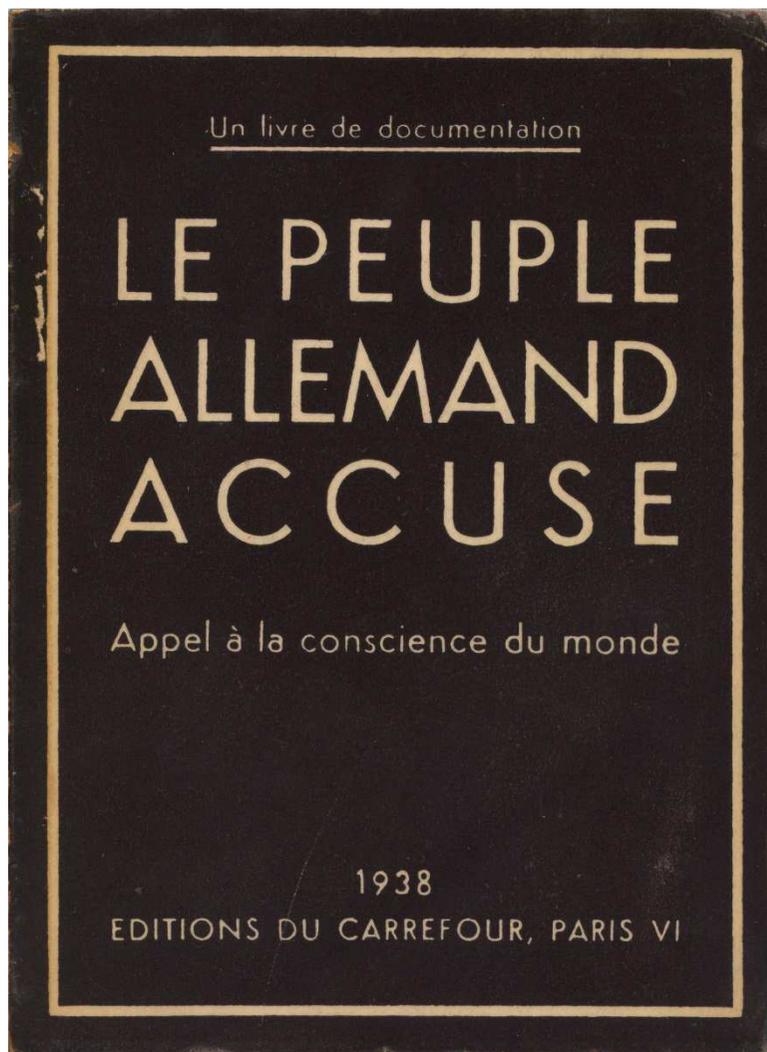
1. wer eigenmächtig ohne Befehl des Stationsführers für bestimmte Ungeister (Wanzen, Läuse, Flitzflüsse usw.) aufkommen

Tract clandestin reprenant le règlement du camp de Lichtenburg, décembre 1935 (coll. Bundesarchiv / Berlin)



*Cinq ans de dictature hitlérienne,*  
Editions du Comité Thaelmann, 1938  
(coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)





*Le peuple allemand accuse,*  
Editions du Carrefour, 1938  
(coll. Musée de la Résistance nationale /  
Champigny)

« **La terreur rendue légale**

Les principes fondamentaux du droit,  
en vigueur dans le monde civilisé, ont été  
abrogés par le gouvernement hitlérien.  
A leur place fut instauré comme règle de  
droit le principe : « le droit et la volonté du  
Fuehrer ne font qu'un » [...]

Le système pénitentiaire du régime  
national-socialiste a pour but d'humilier, de  
ruiner physiquement et moralement les  
prisonniers politiques et d'assouvir  
la vengeance des nationaux-socialistes. »



AU CAMP DE CONCENTRATION D'ORANIENBURG, UN MALHEUREUX DETENU EST CONTRAINT DE SAUTER, SOUS L'ŒIL IRONIQUE DE SES GARDIENS.

UN DOCUMENT

**LE RÈGLEMENT SECRET  
DES CAMPS DE CONCENTRATION ALLEMANDS**

*Ne pas publier sans avoir fait un intéressant document sur les camps de concentration de III<sup>e</sup> Reich. Les horreurs dont ces prisons hitlériennes sont le théâtre ont été maintes fois évoquées. Mais jamais encore le règlement officiel d'un camp n'avait touché ses limites. Les services de police de III<sup>e</sup> Reich se soucient fort peu d'enregistrer quelque publicité à un texte qui, établi sous la forme rigoureuse d'une loi, prescrit l'application hypocrite ou cynique de la loi. Le prisonnier, étendu par devant la porte du camp d'Esternweg, a réussi à emporter cette circulaire confidentielle.*

**1<sup>er</sup> — Bat du camp de concentration**

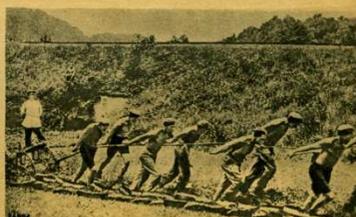
Le détenu aura tout loisir de réfléchir aux raisons qui l'ont amené au camp de concentration ; il aura l'opportunité de faire amende honorable envers sa patrie et ses compatriotes et de reconnaître les mérites du régime national-socialiste, à moins qu'il ne préfère, gardant à un point de vue tout personnel, mourir pour les fins inavouables de la seconde ou de la troisième internationale judéo-marxiste d'un Marx ou d'un Lénine (sic).

**2<sup>e</sup> — Dispositions intérieures.**

Aucun prisonnier ne sera autorisé à porter à l'intérieur du camp des vêtements civils. Les vêtements personnels seront remis contre un reçu au moment de son internement et gardés par l'administration. Tout nouvel arrivant aura la tête complètement rasée. Quiconque s'abstiendrait, le cas échéant, de déclarer lors de son internement



CE PRISONNIER N'A PU RESISTER AUX MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGES.



LE TORSER NU, CES MALHEUREUX SONT ATTILES A LA CHARBUE.



LES DETENUS, JEUNES OU VIEUX, QUELS QU'ILS SOIENT, DOIVENT SUBIR LE JOUG DES S.S. LES VOICI QUI ATTENDENT, ALIGNES, LES ORDRES DES BOURREAUX

qu'il est porteur de parasites serait passible de sanctions disciplinaires. Le prisonnier devra s'en tenir à l'exacte vérité lorsqu'il déclarera, devant le fonctionnaire de la section polémique, ses nom et qualités. Il devra répondre avec la plus grande précision aux questions qui lui seront posées.

**3<sup>e</sup> — Déclaration des maladies contagieuses**

Quiconque sera atteint d'une maladie contagieuse ou transmissible — ou porteur de parasites au moment de son internement — devra en faire la déclaration.

Les sous-officiers surveillent les prisonniers et les chefs de grades affectés à la surveillance d'un baraquement, qui laisseraient s'y introduire des parasites tels que poux de tête, punaises et poux de corps, seront passibles des mêmes punitions que les prisonniers porteurs de parasites qui les auraient introduits au camp en négligeant d'en faire la déclaration. Les parasites sont en effet

incompatibles avec la propreté indispensable pour les locaux et les individus. Si le délit sus-mentionné a été commis avec préméditation, les personnes qui en sont responsables seront inculpées de sabotage.

**4<sup>e</sup> — Discipline et prescriptions de police**

Quelle que soit leur origine, leur profession, leur situation sociale, tous les détenus du camp, sans exception, seront considérés comme des inférieurs. Tous, jeunes ou vieux, devront se soumettre dès leur internement à la discipline militaire et au règlement.

Tous les S.S., jusqu'au commandant de la place, ont la haute main sur les détenus qui leur devront la plus stricte obéissance, sans discussion possible. Les attributions des S.S. seront fixées par une ordonnance particulière à chaque camp ; néanmoins ceux qui outrepasseraient leurs pouvoirs seraient passibles de poursuites.

**5<sup>e</sup> — Marques de respect**

Les prisonniers sont tenus, conformément à la discipline, de manifester à toutes les sections des S.S. les marques de respect dues aux militaires ; ils devront se mettre au garde à vous dès qu'un S.S. leur adressera la parole.

Au cours des déplacements en colonne, les hommes marcheront par « tête à gauche » et « tête à droite ».

Devant les chefs des S.S., à partir du grade de commandant de groupe, les prisonniers, abaisseront aux commandements du S.S. qui conduira la section : « Tête à droite », « Garde à vous ! » et cèleront ce faisant leur bécot.

Les prisonniers seront autorisés à rester couverts dans une chambre, lors même de la visite d'un supérieur, et à poursuivre leur travail. La sentinelle en chef devra faire le rapport au sujet de la compagnie de prisonniers. Lorsqu'un supérieur

(Suite page 46.)



HUIT ET JOUR UN SOLDAT MONTE LA GARDE DEVANT LA PORTE.



LES PRISONNIERS ARRIVENT. ILS VONT QUITTER LEURS VETEMENTS CIVILS.

Match, n°80, 11 janvier 1940  
(coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

[n° 1. février 1941]

# LA PENSÉE LIBRE

REVUE FRANÇAISE

« ...MEHR LICHT » (GOETHE).

<b>Editorial</b> .....	<i>Notre Combat.</i>
<b>Laroche</b> .....	<i>L'avenir de la Science.</i>
<b>Jacques Bonhomme</b> ..	<i>Pétain (poème).</i>
<b>Rameau</b> .....	<i>L'obscurantisme au xx<sup>e</sup> siècle.</i>
<b>Lefranc</b> .....	<i>L'offensive contre la Science française. Après la mort de M. Bergson.</i>

## CHRONIQUES

<i>La résistance : L'Affaire Langevin.</i>
<i>La faune de la collaboration : Ecrivains français en chemise brune.</i>
<i>Suicides littéraires : « La Gerbe ».</i>
<i>Les traîtres s'accusent : Deux brochures sur la défaite.</i>
<i>Trois mois de politique internationale.</i>

« La vérité est que M. Rosenberg et le racisme n'ont rien à voir avec les traditions intellectuelles de l'Allemagne de Goethe, avec cette Allemagne dont les plus grands esprits furent fécondés par la Révolution française [...] Quant au racisme, « révolution du XX<sup>e</sup> siècle », son souvenir demeurera comme celui du cauchemar du XX<sup>e</sup> siècle [...] »

*La Libre Pensée*, n° 1, février 1941  
(coll. Musée de la Résistance nationale /  
Champigny)

# DEFENSE de la FRANCE

EDITION DE PARIS  
30 Septembre 1943  
N.39

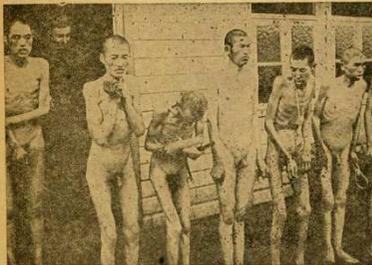
JOURNAL FONDÉ LE 14 JUILLET 1941  
TÉMOIGNAGE

"Je ne crois que les histoires dont les témoins se feraient égarer."  
PASCAL

## LES DÉFENSEURS DE LA CIVILISATION..

### PRISONNIERS RUSSES

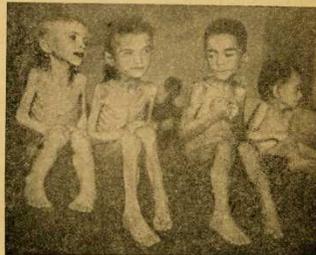
Documents communiqués par un prisonnier évadé.



Prisonniers russes réduits par la faim à cet effroyable dénuement. Remarquer dans l'embrasure de la porte l'Allemand qui rit.

### ENFANTS DES PAYS "PROTÉGÉS"

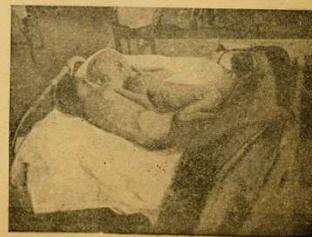
Photographies prises en Grèce par l'un des nôtres.



Prisonniers russes jetés à la fosse. Un de ces malheureux (Photo du dessous) EST ENCORE VIVANT. Sa main se crispe sur le poignard de l'un de ses bourreaux. Remarquer l'air tranquille et indifférent des soldats Allemands accomplissant leur "tâche".



Il faut que toutes les mères de France voient où mène la "protection Allemande". Les innocents, les faible que la force devait abriter sont écrasés, massacrés, torturés par la force au service d'aventuriers. L'Allemagne, une fois de plus, s'est déshonorée devant le monde.



*Défense de la France,*  
n° 39, 30 septembre 1943  
(coll. Musée de la Résistance nationale /  
Champigny)

# Les FRUITS de la HAINE

« Je crois à la férocité de la haine... » HITLER

Certains de nos lecteurs s'étonneront peut-être de nous voir publier de pareilles horreurs. Nous croyons cependant nécessaire de le faire, et ceci pour trois raisons :

Pour porter un témoignage. Ceux qui ont souffert le martyre pour la Patrie ont le droit que leurs souffrances ne soient pas recouvertes d'un voile funèbre pudique. Ils ont souffert ces tortures dans leur propre chair, le peuple de France peut bien souffrir d'en prendre connaissance.

Pour convaincre ceux qui, confiants dans le Maréchal, l'Ordre Nouveau et toutes ses douceurs, ignorent encore le vrai visage du nazisme. Pour les convaincre... ou du moins les rendre inexcusables de n'être pas convaincus. Il faut qu'aucun Français ne puisse dire : « Je ne savais pas ».

Pour dégoûter la France des régimes de force et de terreur d'où qu'ils viennent. L'État policier est immonde, quelle que soit la cause qu'il prétend défendre. Il s'accompagne obligatoirement de toutes les ignominies. La justice n'est plus juste quand elle est étayée par la violence.

Que chaque Français médite les textes ci-dessous, les photos de la première page. Ainsi va le monde quand les peuples se laissent diriger, après les avoir élus, par des aventuriers.

## Les HORREURS de la Police de VICHY et de la GESTAPO en FRANCE.

Nous résumons volontairement ces deux institutions sous le même titre car toute une partie de la police, qui crainte ou intérêt, a réintégré la carte allemande. La honte éternelle de la police (nous écrivons les isolés qui ont noblement fait leur devoir) sera d'avoir collaboré et de maintenir l'efficacité de l'assassinat de notre pays. La honte éternelle du gouvernement de Vichy sera d'avoir accepté de mettre la police, au service de l'ennemi. « Des accords ont réglé la question de la collaboration entre les policiers allemands et français. Ces accords stipulent que la police française doit apporter son appui à la police allemande, non seulement en lui communiquant des renseignements utiles, mais en coopérant à la répression contre tous les ennemis du Reich » (Bulletin mensuel secret de la délégation française à la commission d'armistice en date du 20 Août 1942).

Ce qui a été commis sur la terre de France dépasse tout ce que l'on pourrait imaginer de la bassesse humaine.

### MARTYR DES FEMMES

Nous parlerons plus loin de ce que subissent les femmes déportées. Les faits relatés ci-dessous ont eu lieu en France.

Les femmes enceintes sont employées comme les autres, frappées, soumises à un régime de famine; les interrogatoires se poursuivent pendant les accouchements. Quand par hasard l'enfant parvient à terme, il est arraché à sa mère.

Une jeune fille tuberculeuse, dont l'état nécessitait un double pneumothorax, fut traitée sous la surveillance de la police française. On commença l'opération, puis on lui dit : « Si tu ne parles pas, on ne tuit pas ». Elle ne parla pas, et l'insufflation fut arrêtée.

Les femmes n'échappent pas aux tortures. Une jeune polonaise, à la Préfecture de Police de Paris, est mise à nu et on lui arrache tous les poils du corps. Madeline Martin, une jeune institutrice, après avoir été lynchée, est promeneuse à travers les locaux de la police judiciaire, sous d'ignobles insultes.

Dans certains cas, on a fait assister des femmes aux tortures de leur mari ou de leurs enfants.

En Février 1943, un jeune ménage fut arrêté à Paris. On emmena avec eux leur petit garçon âgé de 4 ans. Pendant deux jours celui-ci fut enterré sous les yeux de sa mère, puis on le relâcha seul en plein Paris.

Une femme est arrêtée, laissant chez elle un bébé venant de naître, on l'emmène de prévenir qui que ce soit, et l'enfant reste seul. On la torture puis on la déporte sans qu'elle sache jamais rien de son enfant.

La France était le pays où l'on respectait les femmes...

### TORTURES ATROCES

Sur ceux qu'elle arrête, tant par sadisme que pour tenter de provoquer des aveux, la police se livre à d'ignobles traitements. Toutes les ressources de l'esprit humain, même la science et la médecine, sont mises en action pour faire souffrir.

Il existe à la Gestapo des cellules où il est impossible de s'allonger ni de se tenir debout. Pas d'aération, une lumière aveuglante jour et nuit, aucune hygiène.

Des injections sous-cutanées d'acide, dont les effets sont insupportables, ont été pratiquées. Des pressions des « brodequins », écrasent les membres, broient les muscles.

A Lyon, des aiguilles ont été introduites sous les ongles des supplices.

À Rennes, un patriote a été supplicié pendant 27 heures, ses tortionnaires allant jusqu'à lui percer les parties sexuelles avec des aiguilles.

Les patriotes sont vraiment la proie des policiers. On dirait qu'ils leurs servent de jouets. À six, huit, dix, les brutes se déchangent, et cela sur un seul. Tout est bon, les coups de poings, les coups de pieds, les coups de matraque, les nerfs de bœuf, les baguettes, on frappe partout, la nuque, la plante des pieds, le visage, l'estomac, le fofe, les parties sexuelles, les reins, le cœur. Les souffrances durent des heures, des jours. Quand les malheureux tombent, on les relève à coups de pieds. 2418 ne se relèvent pas, on attend qu'ils se raminent. Et le lendemain on recommence. On cogne sur les blessures, sur les bleus, sur les enlures.

Hervé un Franc-Tireur délivra par les siens, pendant son interrogatoire par le juge d'instruction Lebras à Nantes, avait eu les pieds brûlés au chalumeau.

### JUSQU'À LA MORT

Malgré les précautions prises pour maintenir la victime en vie, la mort succède fréquemment à ces traitements. Roland Carca est en somme mourant, les intestins perforés. On a vu le cadavre d'Elise Gras, du 15 arrondissement de Paris, la tête écrasée. Robinet, travailleur municipal du 17 arrondissement, est mort des suites de tortures. Ignace Humbert est trouvé mort dans sa cellule, la colonne vertébrale brisée à la suite de tortures infligées dans une prison du Pas-de-Calais.

### RÉCITS DE VICTIMES

« Ils voulaient que je leur donne le nom des camarades qui n'étaient pas arrêtés, rapporte un ouvrier. J'ai fus pendu par les pieds, les mains attachées derrière le dos, complètement nu, battu à coups de nerf de bœuf. Pendant plus d'une semaine, je ne pus ni m'asseoir ni me coucher ».

Un autre écrit : « Comme je ne parlais pas, ils me firent déshabiller et se mirent à cogner. Deux me donnaient des coups de pied à la nuque jusqu'au dos, puis un troisième me frappait à coups de pied dans le ventre et les jambes, cherchant surtout à atteindre les parties. Enfin l'un prit une trique et commença à me frapper les côtes et les reins. Pendant des jours j'ai fait du sang. Un autre copain, qui se trouvait dans la même cellule que moi, avait été frappé lui aussi, mais ce qui dépasse l'imagination : des brutes déchamées, lui avait mis la verge sur la tête, et l'avait frappé violemment. Le malheureux, pendant une semaine, a souffert de douleurs atroces. Un autre copain, frappa plusieurs jours de suite dans la région des reins, faisant du sang ».

Un ouvrier raconte comment il fut jeté sur une table un chiffon sale enfoncé dans la bouche, et frappé pendant deux heures et demie, sur tout le corps, et à coups de règle de fer sur la plante des pieds. Les policiers se relayaient. Ils le laissent avec les lèvres arrachées, deux côtes cassées.

Du 3 au 15 Janvier 1943, F. B. fut battu chaque jour, il perdait connaissance sous la violence des coups. Le 7, il avait été frappé avec un nerf de bœuf. Tout à coup raconte-t-il, j'entends une voix de femme me crier : « Ne t'en fais pas, tu vas bientôt accoucher ». On me brûle alors les poils des jambes avec un briquet, et c'est un petit remède de la plante des pieds.

### DES SCÈNES INFERNALES SE PASSENT À LA POLICE JUDICIAIRE, DANS LES COMMISSARIATS, À PARIS ET EN PROVINCE.

Ce que nous refusons de voir souffrir par des pirates bandits de la terre est supporté par de splendides femmes gens, par des jeunes filles pures, dévouées et fières. Leur seul crime est d'avoir aimé la France, de refuser de trahir les leurs.

## L'ORDRE NOUVEAU EN EUROPE.

### DANS LES CAMPS DE CONCENTRATION

Des centaines de milliers de malheureux, de toutes nationalités, souffrent et meurent dans les camps de concentration. Écoutons le témoignage d'un homme qui a pu revenir de l'un de ces camps.

Il y a perdu 17 kilos, son corps est couvert de plaies, de traces de coups de cravache. C'est à peine s'il a la force de parler.

« Dans les camps de concentration d'Auschwitz, en Haute-Silésie, à 30 km de Katowitz, 10.000 déportés sont parqués.

Ils sont logés dans de vastes casernes. Dans chaque chambre, 300 hommes sont entassés, avec un grainat pour sept (la paille n'est jamais changée). Ils sont couverts de vermine, pas de place pour s'allonger en dehors des grabats. Les salles ne sont jamais classées. À trois heures du matin, les internés sont réveillés pour être emmenés au travail.

La nourriture se compose, par jour, de 100 grammes de pain et d'un peu de soupe. Un seul récipient pour 7. Le travail est épuisant. Tous y participent, malades et infirmes y compris. La durée de travail, pour les femmes comme pour les hommes, est de 14 heures par jour. On leur fait démolir deux villes. Pas de repos hebdomadaire, sauf un dimanche par mois où l'on fait la corvée au camp.

Aucune hygiène. Trois WC pour 10.000 internés. Une seule douche par mois. Aucun blanchissage. Les poux pullulent. Sans doute, une salle est-elle destinée pour les grands malades qui ne sont plus capables de travailler, mais ils y sont délaissés sans soins et on leur diminue leur nourriture jusqu'à ce qu'ils aient repris le travail. Ceux qui ne peuvent pas se relever meurent de faim. On compte 10 morts par jour. Un créancier joue-tout dans le camp. Les suicides se multiplient. En cas de désobéissance, on fusille "pour l'exemple", devant les internés rassemblés.

Dans cet enfer, que les Polonais appellent le camp d'extermination, 100 femmes françaises dont 26 veuves d'ouvriers tués, sont en train de mourir.

### EN POLOGNE

LES CALIERS DU TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN dans leurs numéros 13 et 14 ont prononcé un terrible réquisitoire sur l'action allemande en Pologne. Rappelons les faits les plus criants.

La liste nominale des Polonais tués dans le Gouvernement général s'élève actuellement à plus de 200.000 personnes. Combien ont été supprimés secrètement, on ne le saura jamais.

Cinq villages dans le district de Kielce ont été rasés en 1940. Tous les hommes, au nombre de 1214, y furent fusillés. A Salsay des enfants de 15 à 18 ans ont été enfermés dans leur école et brûlés.

Dans le camp de concentration de Oswiecim, diocèse de Cracovie, 40.000 hommes sont opprimés jusqu'à la mort dans des conditions inouïes. La mortalité atteint parfois 150 personnes par jour. Les morts sont brûlés pour effacer la trace des tortures. Trois jours créateurs ont fonctionné quotidiennement à la porte du camp.

Le démantèlement de la population est poussé systématiquement. L'Alcool est vendu partout à un prix particulièrement bas. Une abstinence extrême noctive est distribuée par les soins de l'intendance allemande à la population. La littérature pornographique encombre toutes les librairies.

Les jeunes filles polonaises sont poussées de force dans les maisons publiques. Lorsqu'elles sont infectées on les fusille. Une jeune fille de 17 ans écrit en Juillet 1940 d'Allemagne à sa mère restée en Pologne : « Je te dis adieu, car je ne te reverrai plus. Nous serons de malades que soldats allemands ! Nous sommes toutes infectées et malades. Il n'y a pas de nuit où l'on ne fusille quelques uns d'entre nous. Je sais que cela m'attendra aussi, car je suis malade et ne plus pousser marcher ».

La Gestapo pénètre fréquemment dans les ghettos et s'y livre à d'atrocités massives de juifs par la fusillade et les gaz. Au total plus de 700.000 juifs ont été assassinés sur le territoire polonais.

Le clergé est décliné. Les prêtres sont déportés ou tués. Quelques diocèses ont perdu plus de 25 pour cent de leur clergé. La proportion atteint dans certains diocèses 30 pour cent.

## France! N'oubliez jamais

Ce n'est pas pour provoquer la haine que nous avons reproduit ces documents. C'EST POUR MIEUX LA COMBATTRE.

Sans doute, immédiatement après la libération, faudra-t-il châtier de manière terrible tous ceux qui ont contribué à ces crimes. Mais ce n'est pas par haine qu'il faudra châtier, mais seulement par esprit de justice. Il faudra amoraliser et maintenir cette justice.

De semblables horreurs ne sont pas spécifiques à l'Allemagne. Chez ce peuple desaxé, elles ont peut-être été exécutées avec plus de raffinement qu'ailleurs, mais ne croyons pas qu'elles sont impossibles ici ou dans le monde. Des semblables crimes apparaîtront dès qu'un gouvernement fera appel à la force policière ou étrangère pour se maintenir, dès qu'un gouvernement devra recruter les bandits, les fofes, les aggrés, les sadiques, pour associer sa puissance. TOUT REGIME BASÉ SUR LA HAINE, PRODUIRA DES FRUITS DE HAINE. RECONSTRUIRE LA SCIE LA FORCE, N'EST GRANDE QU'AU SERVICE DE LA JUSTICE.

FRANCE! SOUVIENS-TOI.

« Dans les camps de concentration d'Auschwitz, en Haute-Silésie, à 30 km de Katowitz, 10.000 déportés sont parqués.

N. B. - Nous avons utilisé l'ensemble des documents existants et nous ne pouvons pas garantir que nous n'ayons pas de retrouver les notes des photos ailleurs, notamment dans les brochures du parti communiste et du front national.

Défense de la France,  
n° 39, 30 septembre 1943  
(coll. Musée de la Résistance nationale /  
Champigny)

N° 8  
Janvier 1943

# L'accuse

SOLICITEZ  
au fonds de  
Solidarité  
en faveur des  
victimes du ra-  
cisme barbare.

ORGANE DU MOUVEMENT NATIONAL CONTRE LA BARBARIE RACISTE

Devant le monstrueux bilan des massacres de l'année écoulée jurons au seuil de la nouvelle année de renforcer notre lutte contre les assassins hitlériens qui souillent notre Patrie de leurs crimes racistes.

Contre les 4 millions de Juifs amenés de tous les pays de l'Europe occupée et "enfermés" dans les ghettos de Pologne, une gigantesque "bataille d'assassinement" est menée d'après un plan minutieusement établi. Plus d'un million d'hommes, de femmes et d'enfants exterminés au cours de l'année 1942. Plusieurs trains d'enfants dérailés. Des milliers de femmes juives faites prisonnières dans les maisons de tolérance pour les héroïques soldats allemands...

N'est-ce pas un bilan impressionnant de l'année passée, des faits d'armes glorieux dont peut s'enorgueillir à juste titre le génie militaire du Führer ?!

Mais le monde civilisé tout entier a poussé un cri d'horreur en apprenant ces faits terrifiants. La vision de cette hécatombe des innocents a fait dresser un mur de haine, de dégoût et de mépris entre les auteurs de ces massacres, ramassés d'assassins professionnels, et la masse innombrable de ceux qui ont conservé des sentiments humains.

La rage des assassins hitlériens devient d'autant plus furieuse qu'ils sentent approcher l'heure du châtiement. Ils sentent le tournant décisif qui s'est opéré dans la guerre. Réduits à la défensive sur tous les fronts, ils voient se dessiner le spectre d'un 2ème front en Europe et la poussée vengeresse des insurrections dans les pays occupés.

Et dans notre pays: l'occupation de tout le territoire, la dissolution de l'armée de l'armistice, les évé-

## UN MONUMENT D'IMPUDENCE

La "Pariser Zeitung" du 20 Décembre 1942 a publié un reportage sur un camp de Juifs en Europe Orientale, "en réponse aux légendes d'atrocités de Roosevelt". Il s'agit de 2 villes où ont été concentrés des Juifs allemands et d'autres déportés, provenant en particulier de France. Dans ces villes anonymes, les conditions d'habitation et de travail, l'hygiène, le ravitaillement seraient des plus satisfaisants. Les Juifs eux-mêmes se déclarent heureux et ne savent comment exprimer leur reconnaissance au généreux régime national-socialiste qui les a dotés d'un si grand confort. Leur seul regret est de n'avoir pas encore été rejoints dans ces agréables séjours par leurs amis et connaissances ainsi que par tous les Juifs d'Europe. Des photos illustrent l'article. Sur l'une quelques hommes au visage maigre et soucieux; sur une autre de jeunes femmes en costume d'infirmières souriantes et réjouies. Mais le fait que l'une d'elles porte l'étoile de David ne suffit pas à conférer à ce document un caractère d'authenticité. On reste ahuri devant ces ruses grossières, ces malices coucues d'un cable blanc.

Ainsi, qui l'eût dit? qui l'eût cru? c'est pour leur bien qu'on déporte les Juifs en Europe Orientale. Les vociférations du Führer, promettant à chacun de ses discours l'assassinement des Juifs, jurant qu'on ne verra plus jamais de sourire sur leur visage, autent de paroles en l'air. L'absence de toute correspondance entre les déportés et leur famille est sans doute aussi une preuve de bienveillance à leur égard. Les innombrables témoignages recueillis par les gouvernements polonais et soviétiques, les récits hallucinants publiés

« Mais le monde civilisé tout entier a poussé un cri d'horreur en apprenant ces faits terrifiants. La vision de cette hécatombe des innocents a fait dresser un mur de haine, de dégoût et de mépris entre les auteurs de ces massacres, ramassés d'assassins professionnels, et la masse innombrable de ceux qui ont conservé des sentiments humains. »

*L'accuse,*

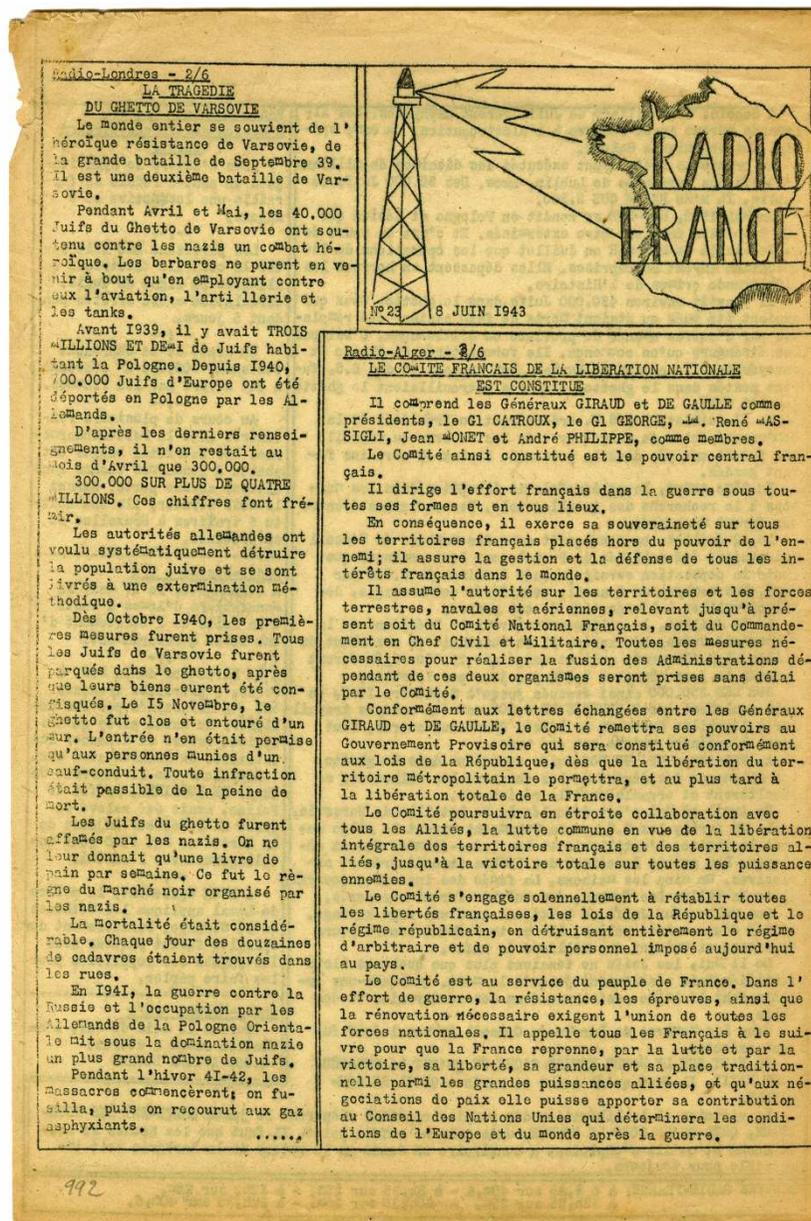
organe du Mouvement national  
contre le barbarie raciste,  
n° 8, janvier 1943

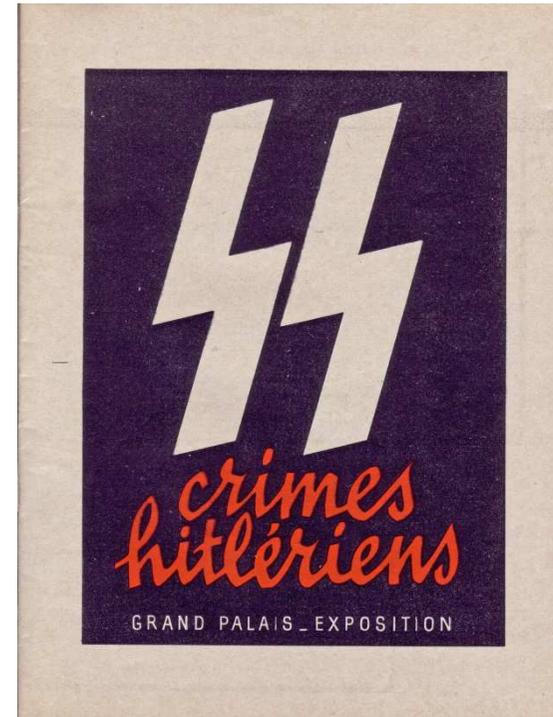
(coll. Musée de la Résistance nationale /  
Champigny)

« Il faut que le monde entier sache ce qu'est la persécution nazie. Il faut qu'il sache et surtout qu'il se souvienne. [...] La victoire et la libération des peuples opprimés amèneront le juste châtement des bourreaux, quel qu'en soit le nombre. Mais cela ne suffit point. Il faut que les hommes se souviennent et qu'ils s'emploient à construire un monde où le retour de la barbarie soit impossible pour toujours. »

*Radio France,*  
n° 2, 8 juin 1943

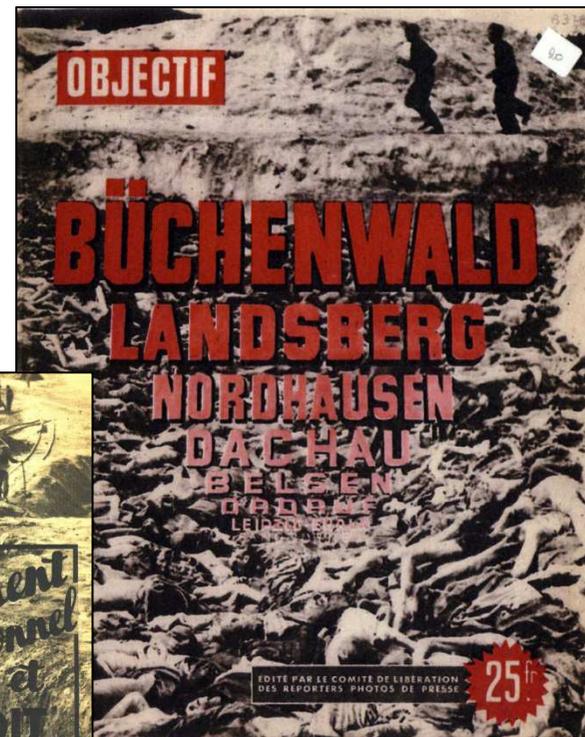
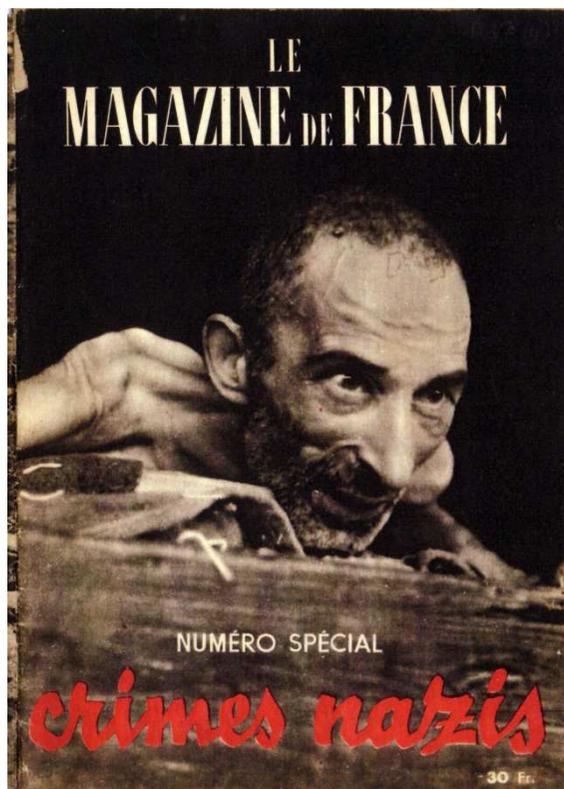
(coll. Musée de la Résistance nationale /  
Champigny)

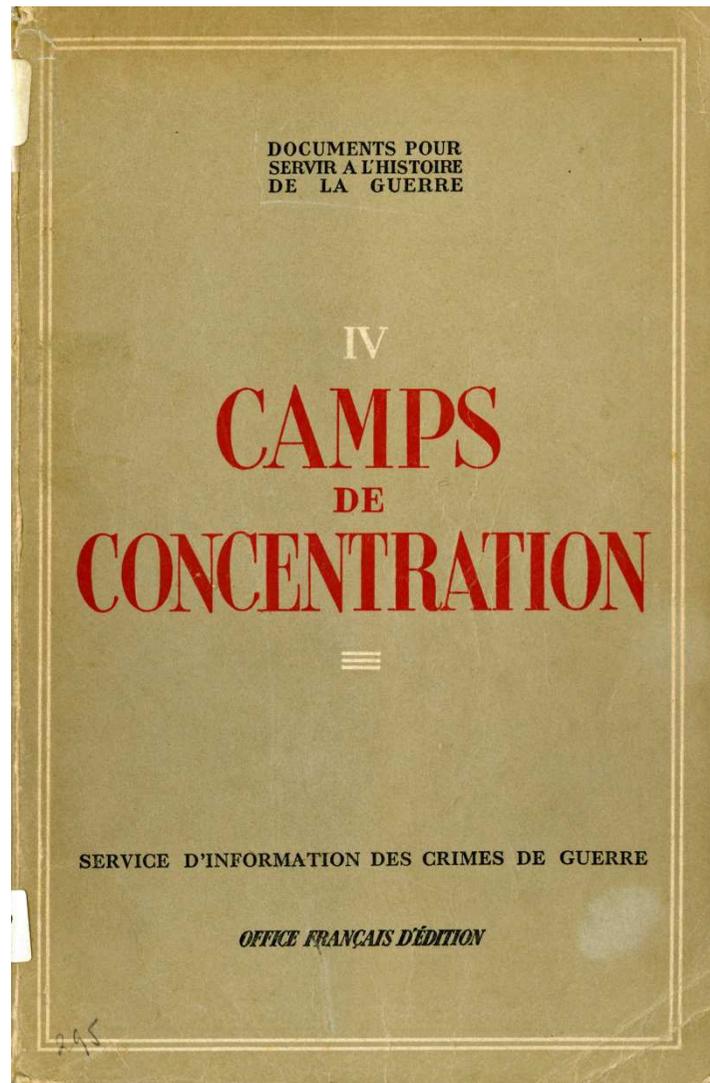




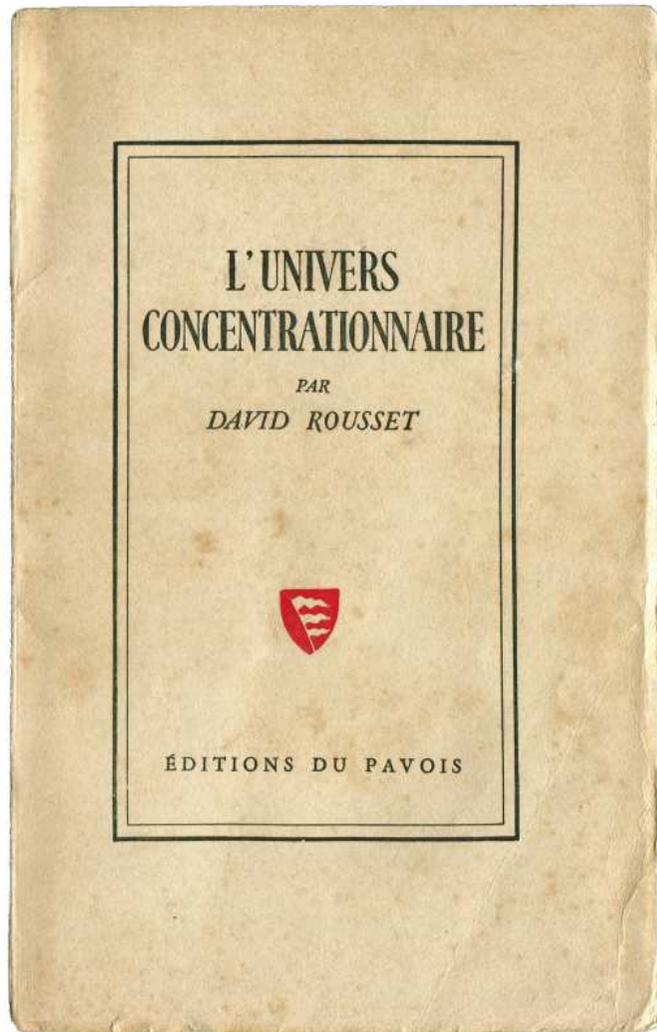
Entrée de l'exposition *Crimes hitlériens*  
au Grand Palais à Paris, juin 1945  
(coll. ECPAD)

Publications du printemps et de l'été 1945  
(coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)





Service d'information des crimes de guerre,  
*IV – Camps de concentration*,  
coll. Documents pour servir à l'histoire de la guerre,  
Office français d'édition, 1946  
(coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)



David Rousset montrant le camp de Wöbbelin,  
*Kommando* de Neuengamme,  
aux soldats américains, avril 1945

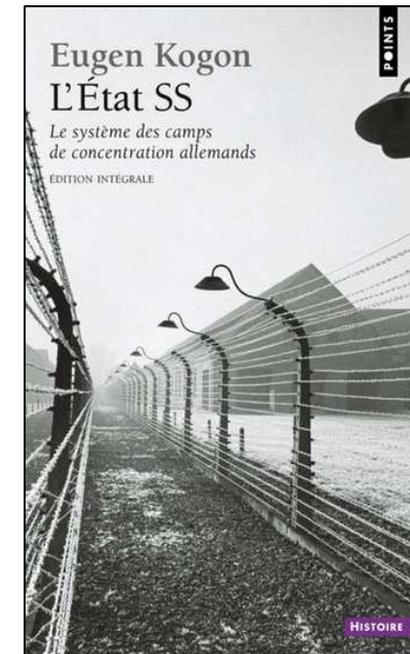
David Rousset,  
*L'univers concentrationnaire*,  
Editions du Pavois, 1946  
(édition originale)

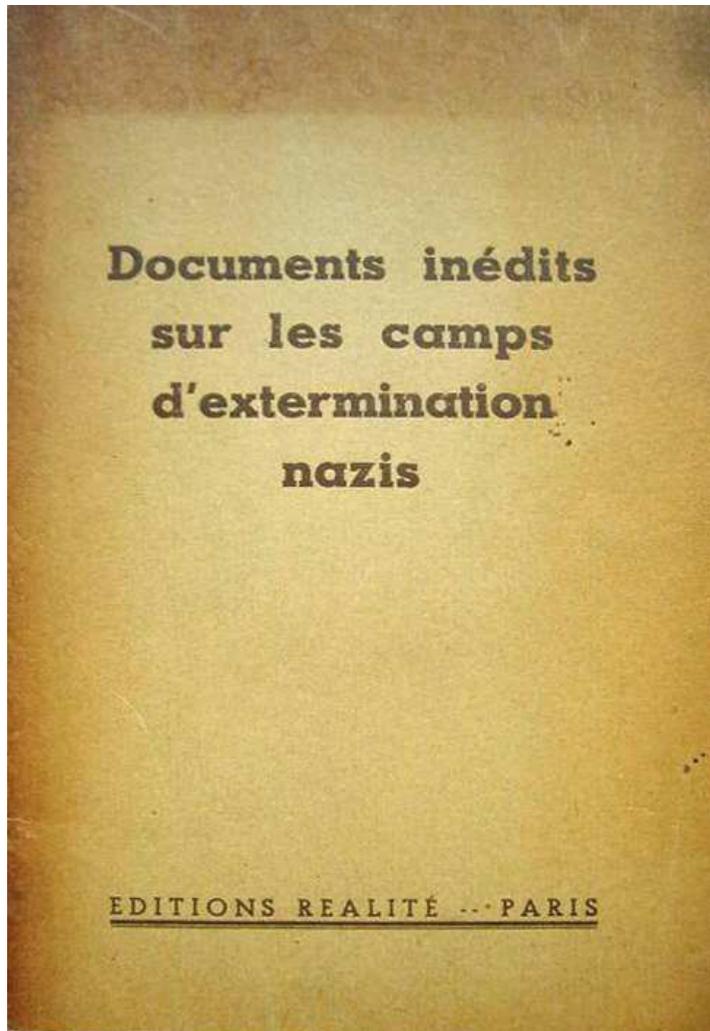


Eugen Kogon, *L'Etat SS.*  
*Le système des camps de concentration allemands,*  
1947  
(édition originale)

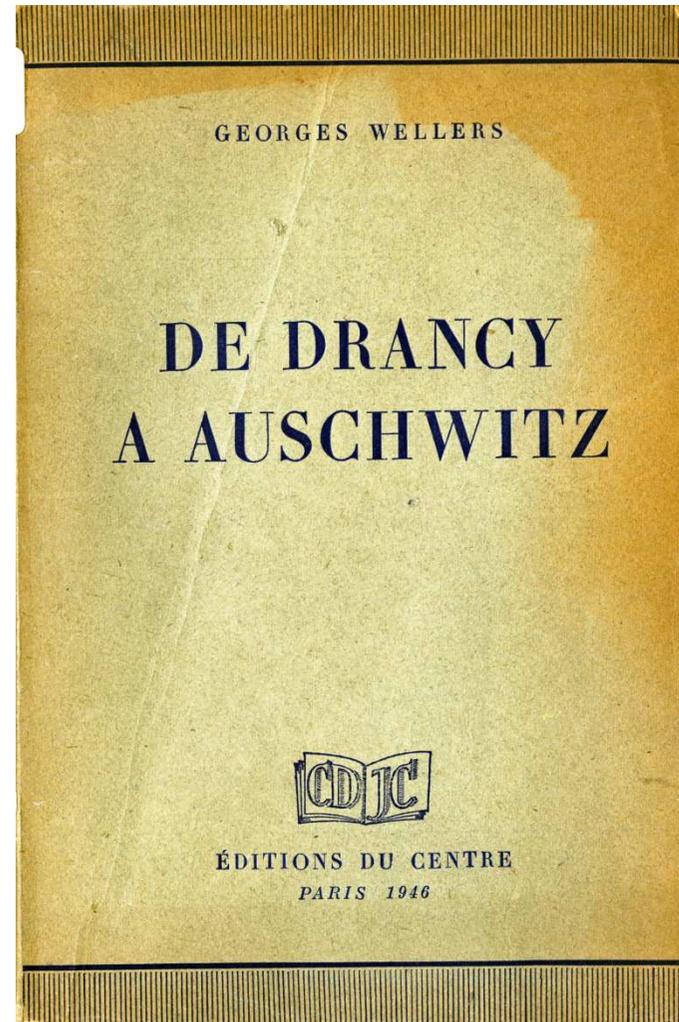


Eugen Kogon  
témoignant au procès des SS  
de Buchenwald, 1947





*Documents inédits  
sur les camps d'extermination nazis,*  
Editions Réalité, 1946 (DR)



Georges Wellers, *De Drancy à Auschwitz,*  
Editions du Centre [CDJC], 1946  
(coll. Musée de la Résistance nationale / Champagne)

## Partie 4



**Après la libération des camps,  
aider et juger**



Déportés à l'hôtel Lutetia à Paris, printemps 1945  
(coll. AFP)

N° 1 SEPTEMBRE 1945

# BUCHENWALD

**BULLETIN MENSUEL  
DE L'AMICALE DES ANCIENS DÉPORTÉS DE BUCHENWALD**

Fédération Nationale des Déportés et Internés Patriotes — 10, rue Leroux-16°

---

### NOTRE LUTTE CONTINUE

par le Colonel MANHÈS

CHERS CAMARADES,

Nous vous présentons « Buchenwald », bulletin de l'Association Amicale française des déportés pour politique ou résistance du Camp où vous fûtes, vous-même, déportés. C'est le BULLETIN de « VOTRE » Amicale.

Notre Association a été officiellement créée le 1<sup>er</sup> juillet 1945, à Paris, mais en réalité elle a vu le jour en 1944 au Camp de Buchenwald : tout d'abord petit comité s'éloignant qui cherchait à se caclait de tous les étrangers : gardiens ou délinquants ; à défendre la collectivité française, notre groupe-mot d'ordre de la « COMITÉ DE L'UNION FRANÇAISE ».

FRANÇAIS » constitués par les représentants de trente-cinq groupes de résistance, Services d'action ou Bureaux de renseignements détachés dans le Camp ; c'est ce Comité que nous avons voulu faire survivre en lui permettant de réaliser — en liberté, sur la terre de France retrouvée — tout ce que nous concrétisons là-bas par cette courte phrase : « Quand nous rentrerons, il y aura du travail à faire. » Nous ne savions pas, alors, à quel point nous avions une vue exacte de l'avenir.

Notre Association n'est pas une association comme beaucoup d'autres, elle a UNE AME, elle a UNE PERSONNALITÉ agissante, elle a déjà travaillé, elle veut poursuivre SON ŒUVRE dans l'UNITÉ pour l'intérêt DE TOUS : des survivants et des familles des camarades de souffrance qui sont morts si lamentablement sur la terre d'ici.

Parmi les membres du premier Comité d'administration, vous trouverez — au complet — les membres du bureau du Comité clandestin du Camp ; c'est vous dire assez clairement qu'aucune exclusive n'a été et ne sera jamais prononcée. Toutefois, entendons-nous bien, il n'est question que de se retrouver, au sein de notre Amicale, seulement entre déportés pour politique et déportés pour résistance ; il n'est pas question d'admettre parmi NOUS les déportés qui ne répondant pas à ces conditions, cette clause est inscrite dans les Statuts.

C'est étant nettement posé, nous croyons utile de bien préciser ce qui conduit l'action de notre Amicale. C'est la nécessité des besoins de l'heure qui dicte le programme que nous pouvons résumer en trois mots : « UNION » — « UNITÉ » — « UTILITÉ ».

Oui, chers Camarades, l'Union est indispensable parce que le rassemblement pour la défense d'une même idée offre des moyens que n'apportent jamais les efforts dispersés. Nous avons créé l'Union en prolongant le Comité clan-

### NOTRE BULLETIN

Pour nous, recueils de ces linceaux naufragés, houer BUCHENWALD, c'est évoquer tout un esprit nouveau et tout un programme.

C'est la raison du choix de ce titre.

Son titre Réc à notre bulletin ses multiples tâches.

Il sera un lien et un outil au service des buts définis par notre président.

Un lien qui rendra plus vivante l'Amicale et la Solidarité selon dans le sang de nos Morts et l'effort commun contre la terrible adversité.

Un outil d'informations, de nouvelles et de lutte, qui éclairera toute idée et suggestion intéressante, toute expérience, tout appel des Familles, et les recommandations multiples de la vie intérieure et de la lutte de notre Amicale.

Camarades, informez, proposez.

LE BURRAC.

Le destin de Buchenwald ; nous avons réalisé l'Unité aussi en créant le Comité de coordination des Amicales de Camps et de Prisons (dont cela au sein de la Fédération Nationale des Centres d'entraide des internés et déportés politiques). Nous demandons que ceux de nos Camarades qui ont déjà adhéré consentent à être des pionniers, à rechercher et à amener les camarades qui ne sont pas encore renseignés ou qui sont indécis. Rien ne doit pouvoir empêcher de réunir demain ceux qui, hier, ont travaillé et souffert pour la même idéal ; s'il devait advenir qu'une rivalité puisse exister ce serait défectueux et infiniment pénible. C'est pourquoi nous vous disons : N'oublions pas que nous portons des responsabilités, que nous ne sommes pas tout à fait libres ; n'oublions pas que nous avons des engagements vis-à-vis de nos Morts qui, en quittant cette terre de misère ont certainement pensé qu'ils pouvaient compter sur nous pour les venger, pour aider leurs familles, pour reconstruire la France.

Provoquez donc, à ceux qui nous observent et dont certains peut-être, souhaitent la démission, que les Patriotes aient qui conduit l'action de notre Amicale. C'est la nécessité des besoins de l'heure qui dicte le programme que nous pouvons résumer en trois mots : « UNION » — « UNITÉ » — « UTILITÉ ».

Oui, chers Camarades, l'Union est indispensable parce que le rassemblement pour la défense d'une même idée offre des moyens que n'apportent jamais les efforts dispersés. Nous avons créé l'Union en prolongant le Comité clan-

Bulletins de l'amicale de Buchenwald,  
n° 1, septembre 1945,  
et de l'Association des déportées  
et internées de la Résistance,  
n° 1, juin 1946  
(DR)

JUIN 1946 N° 1

# BULLETIN DES VOIX ET VISAGES MENSUEL de l'ADIR 4, RUE GUYNEMER - PARIS-6° ▼ LITRÉ 30-09

---

### LE RETOUR

Il y a un an ; la Suisse et ses arbres fruitiers en fleurs, les villes claires et riches avec les vitrines scintillantes des pâtisseries et les foules bien vêtues.

Marcher librement, ne plus avoir peur, ni faim. Le premier bain, la première salade et ce doux soleil d'avril.

Nous allions cependant comme en rêve. Où était cette joie inimaginable du retour ? Nous n'étions plus à la taille de cette joie, usés, limés comme des étoffes trop minces.

Mais quel ? Il a fallu vivre depuis. Ce n'était pas pour rire qu'on revenait de la souffrance et de la mort. Les salades, les bains, le soleil sont des rêves de captives, il faut reprendre, à peine libre, les combats à bras le corps.

Tant de détresse après ce premier choc du retour ; les morts d'êtres chers, les foyers détruits, les maisons pillées, les santés atteintes. Et l'attente anxieuse de ceux et celles qui ne reviendront jamais.

Le bonheur même reste grave. Il y demeure présente toute la souffrance humaine. On n'oublie pas facilement la misère et la mort, ni la solidarité d'une épreuve commune.

Mais nous n'avons pas été seules pour reprendre pied dans ce monde étonnant de la liberté. Un regard rencontré, une main serrée, quelques souvenirs retrouvés ensemble ; et voici que se tisse dans le présent comme dans le passé notre camaraderie. C'est notre force, comme en prison ou au camp, que cette amitié virile, efficace, totale. Nous avons besoin de la donner et de la recevoir pour être dignes de notre nouvelle tâche humaine. Nous avons maintenant la joie profonde et le réconfort de pouvoir dire, en pesant notre solidarité d'entre-soi et celle d'aujourd'hui : « Mes camarades ».

Geneviève de GAULLE.

### Ce que sera le Bulletin

Enfin notre bulletin est né. Il y a des mois que nous désirions que soit créé ce lien entre nous toutes. Mais les tâches multiples de première urgence qui se sont posées dès le retour ne nous ont pas laissés jusqu'alors la possibilité de le réaliser. Nous avons paré au plus pressé, fait ce que nous pouvions pour les corps usés, redressés les situations difficiles. Il s'agit maintenant de présenter.

### IN MEMORIAM

Le souvenir de nos compagnes laillées ou mortes en camp reste quel qu'il soit, une vision dans notre esprit. Chaque mois, nous évoquons, dans le Bulletin, le souvenir de l'une ou de plusieurs d'entre elles. Plus tard, nous espérons pouvoir publier un album « In Memoriam » auquel nous espérons d'être nombreuses, et qui associera les visages de celles qui ont vécu leur vie pour la France.

### MARIE BETBEDER-MATIBET (MARIE-ALINE) (Orléans 19-12-1899 - Ravensbrück 17-6-1944)

Lorsqu'en janvier 1944, avant le départ pour l'Allemagne, la voix pure et ravissante de Marie-Aline s'éleva dans la chambre de Compiègne, chantant pour la première fois à nos oreilles une de ces ballades écossaises qu'elle aimait tant, qui aurait dit qu'elle s'encombrerait une des premières ? Son sourire clair, son regard lumineux et loyal, sa force morale et son équilibre, tout semblait devoir la protéger.

Mais son corps fragile ne pouvait résister à un éprouvance systématiquement étudié et dosé par le sadisme nazi. Déjà, à la fin de la quarantaine, Marie-Aline avait plus la force de chanter. En juin, elle s'adressait au Rector, laissant à ses collègues du Lycée Fénelon, à ses élèves qui, nombreuses, témoignaient leur affection reconnaissante aux parents de Marie-Aline, à vous, ses camarades, l'exemple d'une vraie femme d'élite. Dès 1941, Marie-Aline avait fait parvenir des renseignements Outre-Manche, et en 1943, elle avait hébergé chez elle successivement cinq pilotes alliés. Aussi l'Angleterre, dans différentes publications, a affirmé sa gratitude et commémoré le souvenir de Marie Betbeder-Matibet.

M. B.

### NOUVELLES DU MONDE

Notre vice-présidente, Mme Hottinguer, se trouve actuellement à New York où elle s'efforce d'intéresser nos amis américains à la vie de notre association.

ver cette fraternité des camps, si intense que n'importe quel schématisme de Ravensbrück ou de Svidvan nous est quelquefois plus proche que certains membres de notre famille ; il s'agit de maintenir cet esprit de lutte et de résistance qui a été le nôtre, de veiller à ce qu'il subsiste dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Voilà le but essentiel de Voix et Visages.

Voix et Visages l'Voix des prisons qui sortaient des murs, des fentes des tuyaux, des grillages. Visages de toutes celles qui se sont retrouvées dans la grande aventure, visages émoussés de Ravensbrück que seul un prénom identifiât, Voix et Visages. Ce doit être toute l'Amicale des camps. De même qu'à Paris nos réunions fraternelles et simples du lundi permettent de maintenir le contact entre toutes, ces quatre pages mensuelles permettront aux unes et aux autres, de tous les coins de la France, de participer à la vie de l'ADIR.

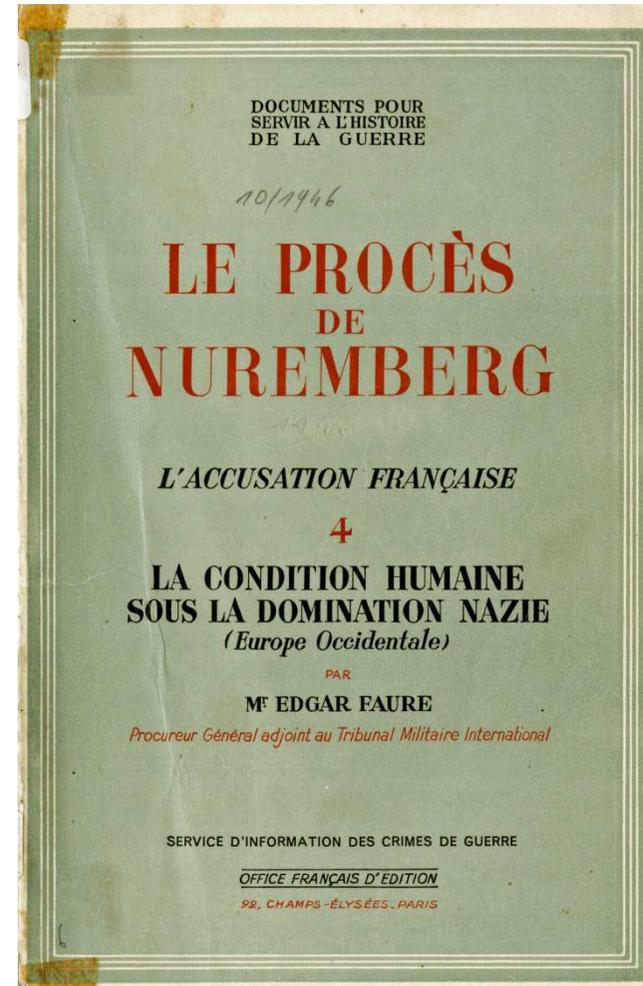
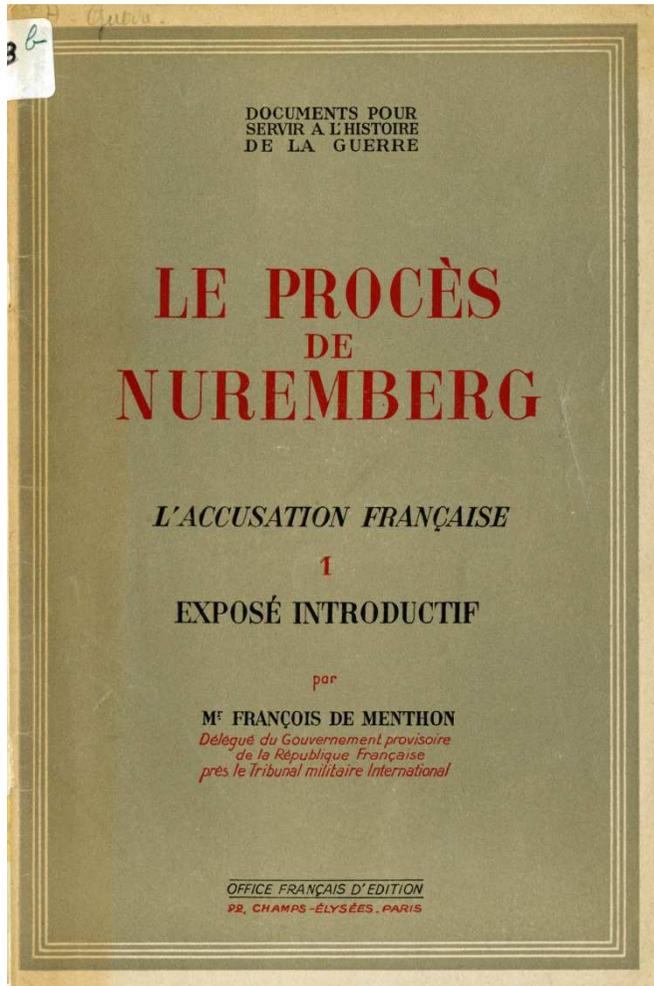
Vous connaissez toutes, je pense, notre foyer de la rue Guynemer. Il sera peut-être nécessaire de dire un jour quelles ont été les luttes quotidiennes que toutes celles qui s'y sont succédées ont dû mener pour qu'il subsiste. Il y a eu des jours sombres où la situation financière, les pourparlers avec les pouvoirs publics laissaient prévoir le pire, mais la foi, l'enthousiasme, le labeur acharné des unes et des autres ont réussi à maintenir, contre vents et marées, notre maison.

Ce bulletin doit aussi nous aider à nous rejoindre, à retrouver des camarades dont nous ne connaissions que le prénom. Vous avez aussi peut-être des suggestions à faire, des améliorations à proposer, votre mot à dire. L'expérience que nous avons vécue ne doit pas être perdue ; le bulletin peut aider à la faire connaître. Nous souhaitons qu'il soit votre moyen d'expression, faisons-nous part de tout ce qui vous touche, envoyez-nous des nouvelles de toutes les provinces de France qui évoquent la vie de votre section. N'hésitez jamais à nous écrire. Il dépend de votre collaboration que notre bulletin soit vivant.

La Secrétaire G<sup>ne</sup> : Claire DAVINBOY.



Le banc des accusés au procès de Nuremberg, 1945-1946 (coll. NARA)

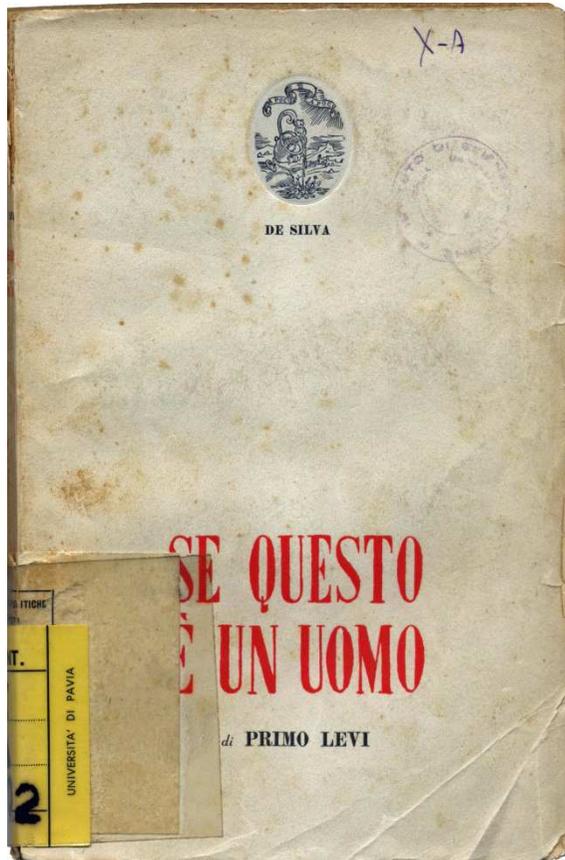


Service d'information des crimes de guerre, *Le Procès de Nuremberg*, 1 et 4, coll. Documents pour servir à l'histoire de la guerre, Office français d'édition, 1946 (coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

# Conclusion

---

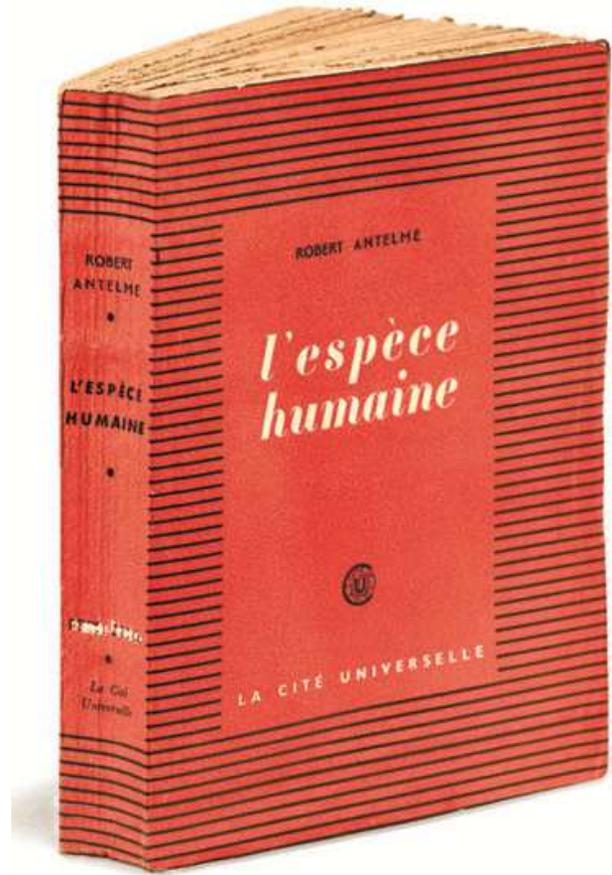
**Penser l'humanité après les camps**



Primo Levi, *Si c'est un homme*,  
De Silva, 1947  
(édition originale)

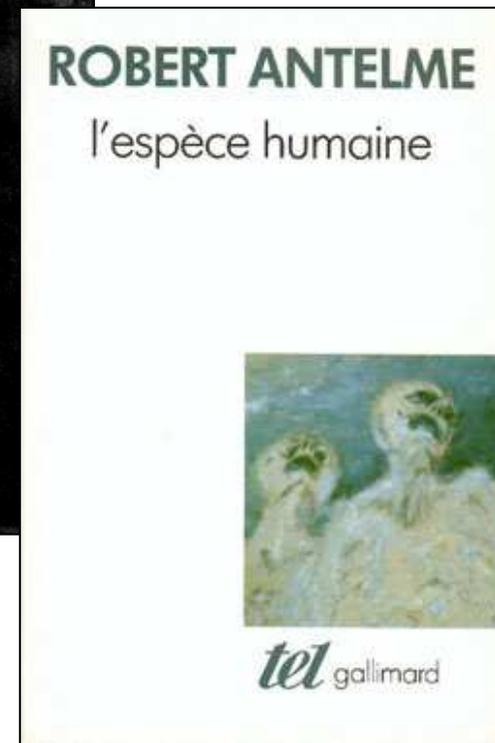


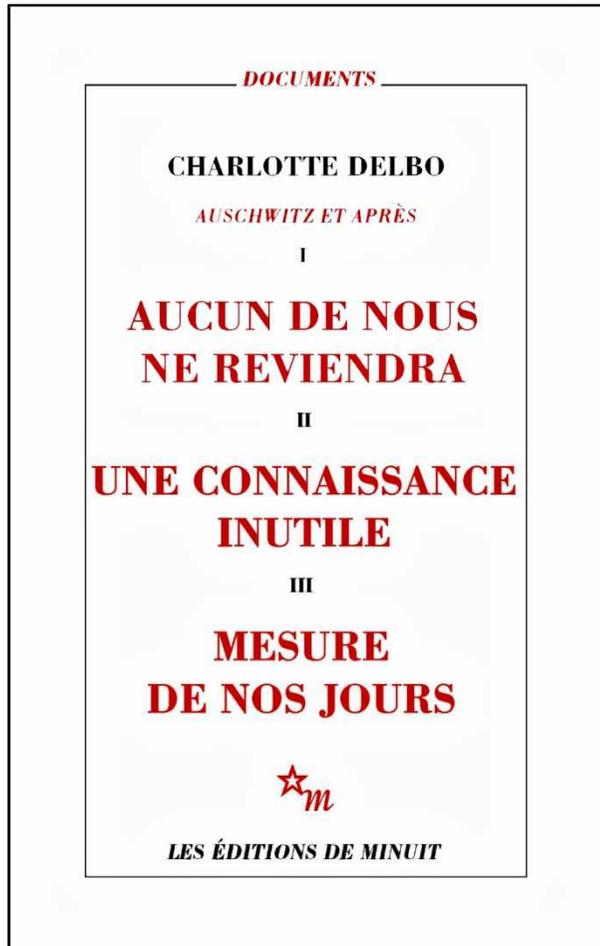
Primo Levi,  
jeune chimiste,  
1940



Robert Antelme, *L'espèce humaine*,  
La Cité universelle, 1947

Robert Antelme  
et Marguerite Duras (DR)





Charlotte Delbo,  
*Auschwitz et après I, II et III*,  
Les Editions de Minuit, 1970-1971



Charlotte Delbo peu après son arrivée à  
Auschwitz, janvier 1943  
(coll. Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau)



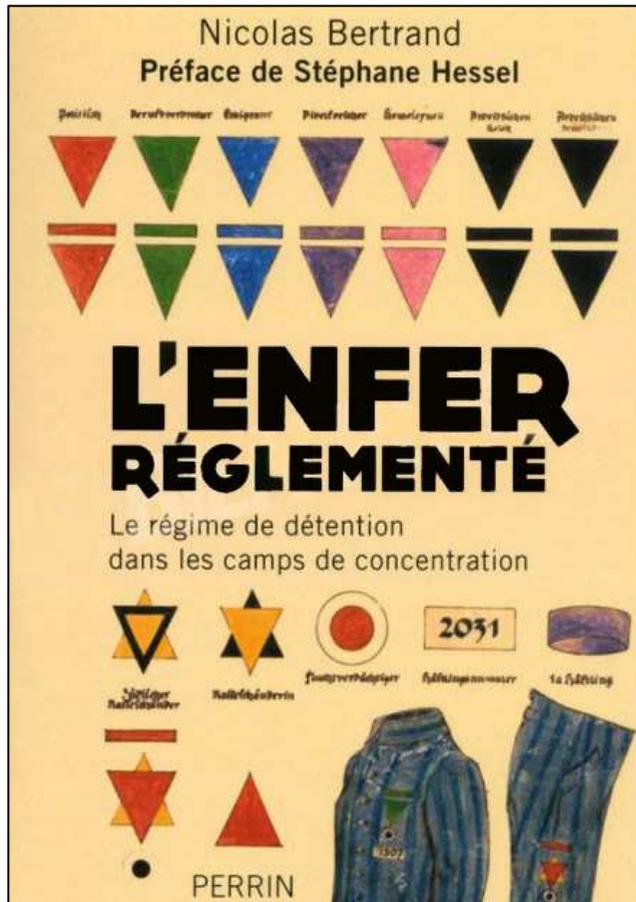
Le procès des médecins à Nuremberg, 1946-1947 (coll. NARA)



Lors du procès des médecins, le Dr Alexander, expert médical américain montre les cicatrices sur les jambes de Jadwiga Dzido, une résistance polonaise victimes d'expérimentations médicales au camp de Ravensbrück (Nuremberg, 22 décembre 1946).

1. Le consentement volontaire du sujet humain est absolument essentiel. Cela veut dire que la personne concernée doit avoir la capacité légale de consentir ; qu'elle doit être placée en situation d'exercer un libre pouvoir de choix [...] L'expérience doit être telle qu'elle produise des résultats avantageux pour le bien de la société, impossibles à obtenir par d'autres méthodes ou moyens d'étude, et pas aléatoires ou superflus par nature ; [...]
4. L'expérience doit être conduite de façon telle que soient évitées toute souffrance et toute atteinte, physiques et mentales, non nécessaires ;
5. Aucune expérience ne doit être conduite lorsqu'il y a une raison a priori de croire que la mort ou des blessures invalidantes surviendront ; sauf, peut-être, dans ces expériences où les médecins expérimentateurs servent aussi de sujets ;
6. Le niveau des risques devant être pris ne doit jamais excéder celui de l'importance humanitaire du problème que doit résoudre l'expérience ; [...]
9. Dans le déroulement de l'expérience, le sujet humain doit être libre de mettre un terme à l'expérience s'il a atteint l'état physique ou mental où la continuation de l'expérience lui semble impossible ;
10. Dans le déroulement de l'expérience, le scientifique qui en a la charge doit être prêt à l'interrompre à tout moment, s'il a été conduit à croire [...] qu'une continuation de l'expérience pourrait entraîner des blessures, l'invalidité ou la mort pour le sujet d'expérience.

Extraits du Code de Nuremberg, 1947



« Cette capacité du droit à justifier la participation active au pire des enfers interpelle. La régulation, présentée dans nos sociétés comme la solution à tous nos maux, n'est-elle pas également utilisée pour justifier des pratiques inhumaines ? La régulation de la vie en prison rend-elle vraiment la vie des détenus plus humaine ou les réduit-elle encore un peu plus à des objets ? [...] La régulation de l'intervention des forces armées rend-elle la guerre plus humaine ? Ou ne vise-t-elle pas plutôt à justifier l'emploi de la force en donnant l'impression à ses acteurs de mener une guerre « propre », dans laquelle on ne fait feu qu'après avoir respecté des procédures complexes ? Encore une fois, « tout n'est pas permis », et cela rassure les différents acteurs. »

Nicolas Bertrand, *L'Enfer réglementé. Le régime de détention dans les camps de concentration*, Perrin, 2015

« C'est un rêve SS de croire que nous avons pour mission historique de changer d'espèce, et comme cette mutation se fait trop lentement, ils tuent. Non, cette maladie extraordinaire n'est autre chose qu'un moment culminant de l'histoire des hommes. Et cela peut signifier deux choses : d'abord que l'on fait l'épreuve de la solidité de cette espèce, de sa fixité. Ensuite, que la variété des rapports entre les hommes, leur couleur, leurs coutumes, leur formation en classes masquent une vérité qui apparaît ici éclatante, au bord de la nature, à l'approche de nos limites : il n'y a pas des espèces humaines, il y a une espèce humaine. C'est parce que nous sommes des hommes comme eux que les SS seront en définitive impuissants devant nous. C'est parce qu'ils auront tenté de mettre en cause l'unité de cette espèce qu'ils seront finalement écrasés. . »

Robert Antelme, *L'espèce humaine*, Gallimard, 1957



CONCOURS NATIONAL  
DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION



**CNRD 2017**

---

# La négation de l'homme dans l'univers concentrationnaire nazi



Amis de la Fondation  
pour la Mémoire de la Déportation  
Délégation de Loire-Atlantique

Association des Amis du Musée  
de la Résistance de Châteaubriant  **AMRC**



direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
**Loire-Atlantique**



CONCOURS NATIONAL  
DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION



**CNRD 2017**

---

**Pour en savoir plus**

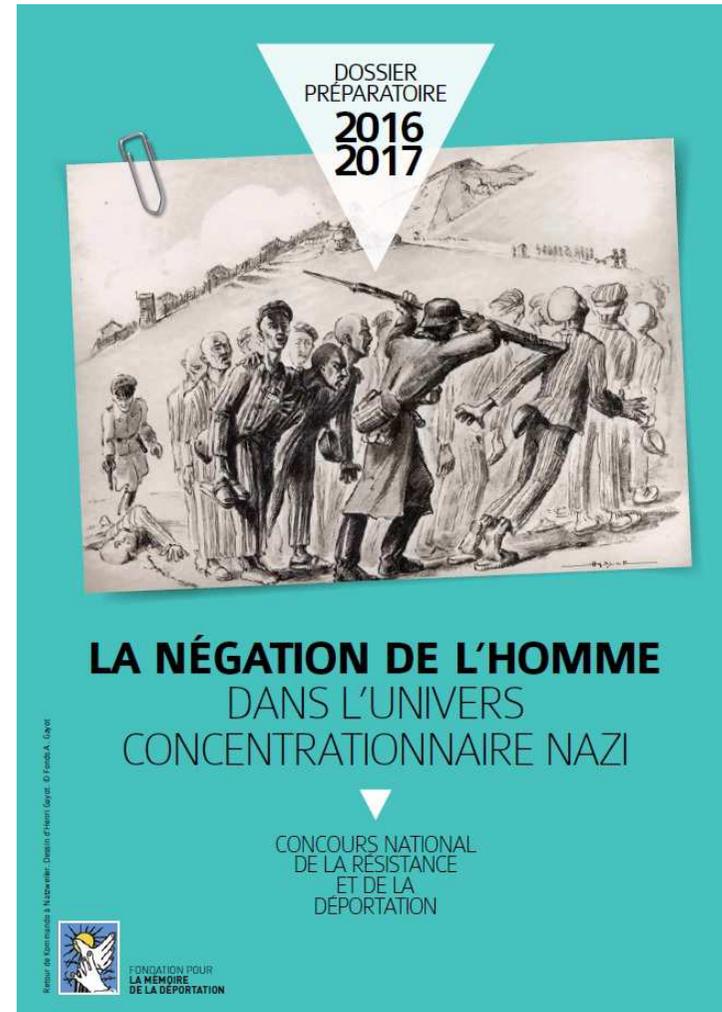
The screenshot shows the website interface for the National Competition of the Resistance and Deportation. At the top left is a logo consisting of a red and blue cube. To its right is the title 'CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION' and a blue button with the text 'Des ressources pour participer'. On the top right, there are logos for the French Republic, the Ministry of Education, and CANOPE (Le Réseau de Création et d'Accompagnement Pédagogique). Below the header is a navigation menu with items: 'Accueil', 'Participer', 'Documents 2017', 'Conseils', 'Sitographie 2017', and 'Glossaire'. The main content area features two cards. The left card has a historical black and white photograph of prisoners in a concentration camp. Below the photo is a red box with 'CONCOURS 2016 2017' and the title 'La négation de l'Homme dans l'univers concentrationnaire nazi', with a link '→ Accès aux documents'. The right card features a video still of Gaston Viens speaking, with the text 'VIDEO Gaston Viens' and a link '→ Rencontre de Créteil 2014'. A red search button with a magnifying glass icon is located on the right side of the main content area.

[www.reseau-canope.fr/cnrd](http://www.reseau-canope.fr/cnrd)



## CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

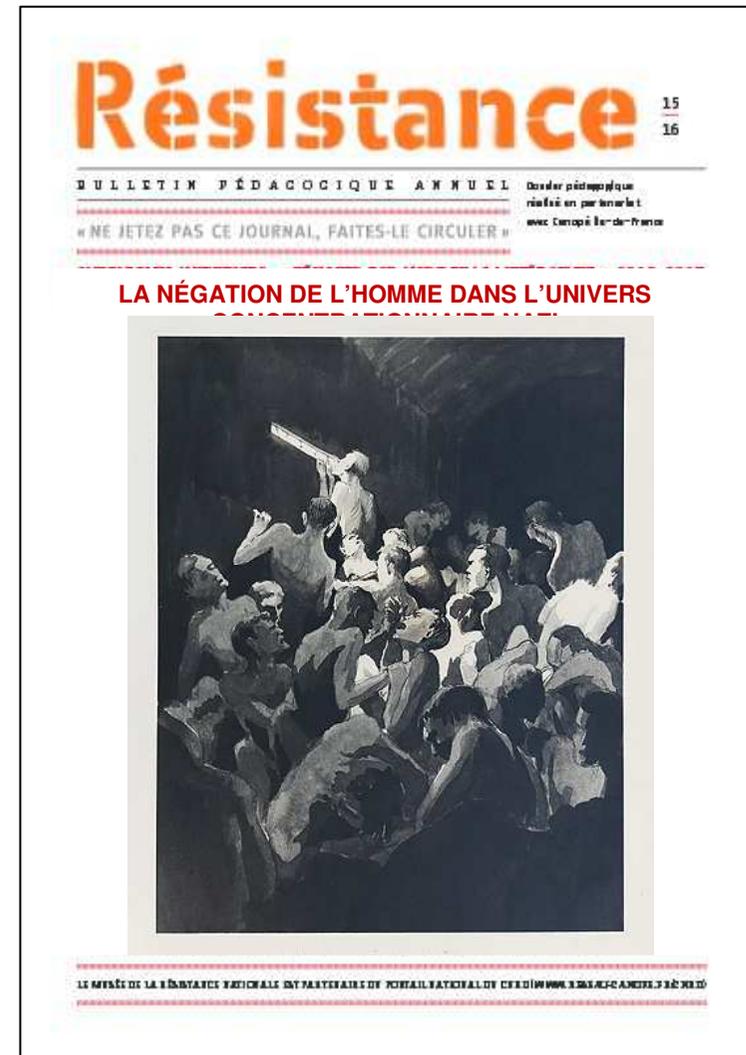
**Dossier national piloté par la Fondation  
pour la Mémoire de la Déportation**  
téléchargeable sur le portail national du CNRD





CONCOURS NATIONAL  
DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

**Dossier *Résistance***  
**du Musée de la Résistance nationale**  
téléchargeable sur le portail national du CNRD





CONCOURS NATIONAL  
DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION



**CNRD 2017**

---

**Etudes de cas**



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Seine-et-Marne



# La gestion de la mort

Photographies d'Eric Schwab  
après la libération du camp de Dachau,  
avril 1945 (coll. AFP)



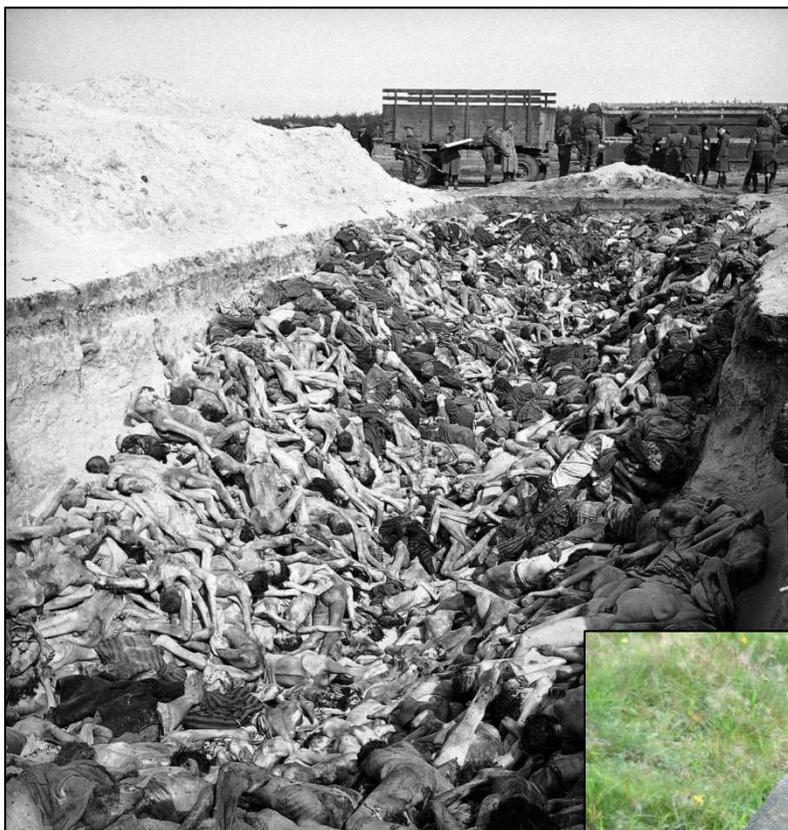
Un bulldozer britannique  
repousse les cadavres  
des détenus morts,  
Bergen-Belsen, avril 1945  
(coll. IWM / Londres)



Un bulldozer britannique  
repousse les cadavres  
des détenus morts,  
Bergen-Belsen, avril 1945  
(coll. IWM / Londres)



Des gardiennes SS déchargent  
un camion de cadavres,  
Bergen-Belsen, avril 1945  
(coll. IWM / Londres)



Une des fosses communes,  
Bergen-Belsen, avril 1945  
(coll. IWM / Londres)



Emplacement actuel  
de l'une des fosses communes,  
Bergen-Belsen (DR)